

AGMF Prévoyance

Rapport de Durabilité

Article 29 de la Loi Energie Climat (LEC)

Exercice 2024

30 juin 2025

Caveat

Le présent rapport a pour objet la meilleure information des adhérents et du public sur la situation extra financière de l'organisme AGMF Prévoyance, ci-après aussi nommée « Union de mutuelle » ou « AGMF ».

Les éléments ici rapportés sont exacts et établis de bonne foi.

Table des matières

1. Gouvernance RSE renforcée	3
2. Impact environnemental et transition écologique	3
3. Impact social et sociétal : une démarche inclusive et solidaire	4
4. Impact économique et investissements responsables	7
Conclusion : une dynamique RSE de progrès continu	8
II. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	9
1. Moyens d'information	9
2. Liste des produits financiers ESG (article 8 et article 9 SFDR)	10
III. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	10
1. Description des ressources dédiées à l'ESG	10
2. Actions menées pour renforcer les capacités internes pour contribuer à la transition	11
IV. Gouvernance de l'ESG au sein d'AGMF	12
1. Connaissance et expérience des instances de gouvernance	12
2. Inclusion des facteurs ESG dans la politique de rémunération	13
3. Intégration des facteurs ESG dans le règlement intérieur du conseil d'administration	13
V. Information sur la stratégie d'engagements auprès des gérants et émetteurs	13
1. Stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion et émetteurs	13
2. Politique de vote	13
3. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	14
VI. Informations relatives à la part des encours alignés avec la Taxonomie / reposant sur des combustibles fossiles	15
VII. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	17
1. Objectif quantitatif à horizon 2030 et 2040	17
2. Quantification des résultats avec des indicateurs	17
3. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	19
4. Évolution de la Stratégie d'Investissement et Alignement avec l'Accord de Paris	19
5. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	20
VIII. DECLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES	20
1. Cadre réglementaire :	20
2. Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	20
3. Déclaration des principales incidences négatives	22
IX. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	26
X. Informations la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	26
XI. Informations sur un plan d'amélioration continue	37
XII. Glossaire	38

Un engagement mutualiste au cœur du développement durable

Groupe Pasteur Mutualité inscrit durablement la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au cœur de sa stratégie mutualiste. En 2024, les engagements RSE poursuivent les actions déjà initiées en 2023 tout en intégrant de nouvelles initiatives, qui ensemble témoignent d'une dynamique d'amélioration continue et d'innovation responsable.

Notre démarche RSE est structurée autour de quatre axes majeurs : gouvernance, environnement, impact social et sociétal, et investissement responsable.

1. Gouvernance RSE renforcée

Structuration du Comité RSE

En continuité avec 2023, le Comité RSE (anciennement Comité Sobriété) est pleinement opérationnel, animé par un collaborateur spécialement détaché. Cette organisation permet de suivre efficacement les sujets liés à la RSE et d'assurer une intégration cohérente de la démarche RSE dans toutes les activités du groupe.

Implication stratégique de la Direction

La nomination dès 2023 d'une Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources Humaines, de la RSE et de la Transformation consolide la prise en compte des enjeux RSE au plus haut niveau de gouvernance.

Cybersécurité et protection des données

Groupe Pasteur Mutualité a renforcé sa politique de cybersécurité en 2024 avec l'intégration d'un chatbot Teams IDECSI. Cet outil permet de prévenir les risques cyber grâce à une surveillance proactive des accès aux données sensibles, garantissant la sécurité et la confidentialité des informations.

2. Impact environnemental et transition écologique

Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux climatiques

Groupe Pasteur Mutualité poursuit en 2024 la sensibilisation active de ses équipes à travers les ateliers de la « Fresque du Climat », créant une prise de conscience accrue et mobilisant concrètement les salariés dans la réduction des impacts environnementaux au quotidien.

Mobilité durable

En 2024, Groupe Pasteur Mutualité continue d'améliorer sa politique mobilité en atteignant 96% de véhicules électriques dans sa flotte automobile (contre 95% en 2023). Nous proposons des rendez-vous à distance avec nos conseillers comme alternative aux déplacements physiques. Nous avons mis en place des créneaux « verts » lors de la prise de rendez-vous, permettant ainsi d'optimiser les déplacements et de réduire notre empreinte carbone. Un rendez-vous sur deux est réalisé à distance.

Les forfaits mobilité durable (transports en commun, covoiturage, vélos), de même que le travail à distance jusqu'à 3 jours par semaine, pour les collaborateurs encouragent une réduction substantielle de l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels.

Par ailleurs, des bornes de recharge électrique ainsi que des vélos électriques sont mis à disposition des collaborateurs au siège.

Économies d'énergie et consommation responsable

En continuité de 2023, Groupe Pasteur Mutualité maintient en 2024 un contrat d'électricité 100% verte pour son siège social, soutenant ainsi activement la transition énergétique vers des sources renouvelables.

De plus, les températures des locaux restent optimisées à 19°C en hiver et 24°C en été, complétées par un dispositif d'éclairage LED et de capteurs de présence, réduisant efficacement la consommation énergétique des bâtiments.

Dématérialisation et gestion responsable des déchets

La démarche zéro papier est poursuivie en 2024, limitant fortement la consommation de ressources (95% des demandes d'adhésion sont dématérialisées). L'espace adhérent en ligne et l'application mobile permettent un accès rapide aux documents et facilitent les échanges, réduisant ainsi la consommation de papier et optimisant nos processus.

En 2024, nous avons renforcé notre démarche de tri sélectif avec l'installation de bacs spécifiques pour les biodéchets, permettant leur valorisation en compost. En parallèle, nous poursuivons activement l'acquisition de matériel informatique reconditionné et maintenons notre partenariat avec WeeeDoIT pour le recyclage et la revalorisation des équipements, ce qui nous a permis d'éviter l'émission de 540 kg de CO₂ en 2024 et de contribuer à une économie circulaire.

Biodiversité urbaine

Les ruches installées sur le toit du siège social (production de 50 kg de miel distribué aux collaborateurs) se voient complétées en 2024 par de nouveaux nichoirs à oiseaux et hôtels à insectes, renforçant les actions concrètes pour la biodiversité locale.

3. Impact social et sociétal : une démarche inclusive et solidaire

Qualité de vie au travail et inclusion sociale

Le maintien des conditions de travail flexibles avec le travail à distance (jusqu'à trois jours par semaine), des horaires décloisonnés et l'intervention du personnel de ménage en journée pendant les heures de bureau, améliore durablement la qualité de vie professionnelle. La signature de 15 contrats d'alternance en 2024 consolide l'engagement du groupe envers l'emploi des jeunes.

Nous proposons des formations managériales pour renforcer les compétences en gestion d'équipe, et animons des ateliers de codéveloppement pour les collaborateurs afin de favoriser un environnement de travail positif et inclusif. Le programme GPM FACTORY pour les jeunes collaborateurs, axé sur l'innovation initié en 2023 s'est poursuivi en 2024.

Nous participons activement au DUODAY en accueillant des personnes en situation de handicap, en formant des duos avec nos collaborateurs. Cette démarche sensibilise nos équipes à l'importance d'une inclusion durable et réelle.

GPM Prévention (nouveau 2024)

Lancement de GPM Prévention en janvier 2024 : un service dédié à la prévention des risques maladie et arrêt de travail intégré en inclusion des contrats santé et prévoyance des adhérents.

Ce forfait prévention permet l'accès à une plateforme en ligne regroupant des ressources variées en sport santé, qualité de vie au travail, prévention du burn-out et des addictions, ainsi que dépistage des cancers. Des programmes personnalisés et des contenus exclusifs en vidéo, incluant des séances de cardio-boxe, yoga, Pilates, et des conseils en diététique et gestion du stress sont mis à disposition.

Les collaborations avec des start-ups e-santé spécialisées (Numa Health, Kwit, Sobero, Dépist&Vous, Mila-Learn) renforcent l'efficacité de ce dispositif inédit.

En avril 2024, une extension du service a été offerte aux collaborateurs de GROUPE PASTEUR MUTUALITE bénéficiant du contrat de prévoyance assuré par AGMF Prévoyance, avec accès aux services de prévention, gestion du stress, nutrition et bien-être.

Engagement sportif et prévention active

Parce que la santé et le bien-être constituent le cœur de notre démarche mutualiste, nous avons mis en place des initiatives fortes autour de l'activité physique, du sport-santé et de la prévention. À travers ces actions, le Groupe Pasteur Mutualité encourage activement ses collaborateurs, ses adhérents ainsi que les professionnels de santé à adopter un mode de vie actif et préventif, favorisant ainsi leur bien-être physique et mental au quotidien.

- **Promotion du sport-santé : Team Sport Santé Villa M**

La Team Sport Santé Villa M a accompagné pendant deux ans quatre athlètes issus du milieu médical et paramédical qualifiés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. À travers ce partenariat emblématique, ces athlètes incarnent les valeurs mutualistes du sport-santé, de la prévention et de la résilience. Des actions de sensibilisation auprès des jeunes, notamment des collégiens, ont été organisées pour promouvoir dès le plus jeune âge l'importance de l'activité physique.

- **Séances de boxe à l'hôpital**

Nous organisons des séances de boxe à destination des équipes médicales et soignantes au sein d'établissements de santé. Ces sessions ont pour objectif de permettre aux professionnels de santé de mieux gérer leur stress professionnel, tout en favorisant leur récupération physique et mentale. En 2024, 710 séances ont ainsi été réalisées. Des séances sont également proposées aux collaborateurs du Groupe.

- **Prévention du burn-out avec M-Soigner**

En collaboration avec M-Soigner, Groupe Pasteur Mutualité propose des actions de formation spécifiques de prévention contre le burn-out destinées aux professionnels de santé. Ces formations visent à prévenir ou réduire l'apparition, le développement et la gravité des troubles liés à l'épuisement professionnel, améliorant ainsi durablement la qualité de vie des soignants et de leurs patients.

- **Programme M : accompagnement des soignants en souffrance**

Nous sommes l'un des principaux mécènes du Programme M, une initiative de prévention et d'accompagnement fondée sur le principe d'échange pair-à-pair. Ce dispositif vise à soutenir concrètement les médecins et les soignants confrontés à des situations de détresse ou d'épuisement.

- **Ateliers de prévention des conflits et agressions en milieu hospitalier**

Nous mettons en place des ateliers dédiés à la gestion des conflits et à la prévention des agressions spécifiquement destinés aux équipes soignantes en milieu hospitalier. Ces formations visent à mieux équiper les professionnels face à des situations délicates, renforçant leur sécurité et leur sérénité au quotidien.

- **Actions de prévention et promotion du sport auprès des collaborateurs**

Nous encourageons activement nos collaborateurs à pratiquer régulièrement une activité physique grâce à des événements internes adaptés à tous les niveaux : défis sportifs, séances de boxe, cours

collectifs diversifiés. Ces initiatives favorisent directement leur santé physique et mentale, ainsi que leur motivation au travail.

- **Challenge sportif GPM Mouv' 2024**

Du 10 au 23 juin 2024, nos collaborateurs ont relevé le défi sportif GPM Mouv'. Au total, ils ont parcouru 20 295 km, dépassant largement l'objectif initial de 15 000 km. Cette performance collective a permis de reverser une somme de 10 000 € à l'association L'Arche à Paris, qui accompagne les personnes en situation de handicap mental.

- **Journée dédiée à la prévention santé : 17 septembre 2024**

Nous avons organisé une journée dédiée à la prévention santé à notre siège du 1 boulevard Pasteur. Nos collaborateurs ont pu bénéficier de bilans de santé personnalisés, de séances de sophrologie et de gestion du stress, ainsi que de dépistages du cancer de la peau. Cette journée était animée par des experts et des startups partenaires telles que Numa Health et Dépist&Vous, renforçant notre démarche de prévention active et de bien-être au travail.

- **Octobre Rose 2024 : sensibilisation au cancer du sein**

En octobre 2024, dans le cadre de la campagne Octobre Rose, nous avons organisé au siège une journée dédiée à la sensibilisation au cancer du sein. Animée par une chargée de mission de la Ligue contre le Cancer, cette journée a permis aux participants d'apprendre les gestes de l'auto-examen des seins à l'aide d'un buste en silicone et de bénéficier de conseils personnalisés sur la prévention.

- **Campagne Movember 2024 : prévention des cancers masculins**

En novembre 2024, dans le cadre de Movember, nous avons organisé une journée consacrée à la prévention et au dépistage des cancers masculins (prostate et testicules). Des experts sont intervenus pour sensibiliser nos collaborateurs aux bonnes pratiques de prévention et à l'importance du dépistage précoce, contribuant ainsi à renforcer leur vigilance sur ces enjeux majeurs de santé masculine.

Soutenir la recherche et favoriser l'expertise : l'engagement du Groupe Pasteur Mutualité

Le 25 janvier 2024, GPM Kiné et Groupe Pasteur Mutualité ont organisé à Paris, à la Villa M, un symposium gratuit dédié à la santé féminine et à la kinésithérapie. Cet événement a permis à des spécialistes d'aborder des sujets clés tels que la grossesse, la ménopause, l'endométriose, la sénologie et l'obésité, illustrant le rôle essentiel de la kinésithérapie à chaque étape de la vie des femmes.

Groupe Pasteur Mutualité initiateur des « Dialogues de la Santé », participe à la deuxième édition le 30 mai 2024, avec Villa M et en partenariat avec « Le Point » sur le thème « IA & santé : Miracle ou Mirage ? ». Cet événement majeur a réuni les plus grands experts en santé (professionnels de santé, startups, représentants d'institutions, décideurs politiques...) pour débattre des enjeux économiques, juridiques ou éthiques de l'IA dans la santé.

Dans le cadre de son soutien à la recherche médicale, Groupe Pasteur Mutualité a décerné en 2024 les Bourses Villa M à huit jeunes chercheurs en santé. Chacun des lauréats a reçu une dotation de 10 000 ou 5 000 euros destinée à financer leurs travaux innovants. Cette initiative a été rendue possible par l'engagement continu de Groupe Pasteur Mutualité et de ses mutuelles partenaires en faveur de l'innovation médicale et du progrès en santé. La cérémonie de remise des bourses s'est tenue le 6 septembre 2024 à Villa M, en présence du comité scientifique du fonds de dotation Villa M et des Présidents des mutuelles.

Solidarité et cohésion sociale

En 2024, Groupe Pasteur Mutualité a organisé, en partenariat avec Villa M et l'association Les Bouffons de la Cuisine, une opération solidaire d'envergure consistant à distribuer 1000 repas à destination des étudiants en santé en situation de précarité, dans plus de 15 villes en France.

Cette même année, le lancement de la plateforme « M Générations » a permis de faciliter la cohabitation intergénérationnelle entre étudiants en santé et professionnels de santé seniors. Ce dispositif innovant constitue une réponse concrète aux difficultés de logement des étudiants tout en luttant activement contre l'isolement social des seniors.

Par ailleurs, Groupe Pasteur Mutualité continue de proposer l'hôtel hospitalier à proximité de l'hôpital Necker, qui en 2024 a permis d'offrir 1000 nuitées aux familles d'enfants hospitalisés. La plateforme d'entraide financière est également maintenue pour accompagner efficacement les adhérents confrontés à des difficultés économiques ponctuelles ou durables.

En interne, nos équipes se sont mobilisées tout au long de l'année autour d'ateliers réguliers permettant aux collaborateurs de partager leurs passions, leurs compétences et leurs savoir-faire, renforçant ainsi la cohésion et le lien social. Cette dynamique collective s'est exprimée de façon solidaire à l'occasion des fêtes de fin d'année avec la confection de boîtes cadeaux offertes aux personnes en situation de précarité, en collaboration avec la Fabrique de la Solidarité.

4. Impact économique et investissements responsables

En 2024, nous avons renforcé notre stratégie d'investissement responsable en prenant une participation de 15% dans Homa Capital, société de gestion d'actifs engagée dans une finance durable. Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), Homa Capital développe des fonds spécialisés dans le financement de projets à fort impact social.

Cette prise de participation s'inscrit dans la continuité de nos engagements en faveur d'une économie plus vertueuse, intégrant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses choix d'investissement.

Veille et expérimentation de startups du GreenTech.

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives économiques visant à renforcer notre écosystème et à soutenir des projets à fort impact sociétal. Nous étudions les opportunités de partenariats et d'acquisitions, notamment avec des entreprises innovantes dans le secteur de la e-santé et de la GreenTech.

1. Présentation du programme iMpulsion et ses objectifs

Le programme iMpulsion, créé par Groupe Pasteur Mutualité, est un accélérateur de startups spécialisé dans le domaine de la e-santé.

Il vise à soutenir les startups innovantes en leur offrant un accompagnement personnalisé, des opportunités de mentorat, et un accès à un réseau étendu de professionnels de santé, d'investisseurs, et de partenaires stratégiques.

Les principaux objectifs du programme sont de :

- Favoriser l'innovation en santé : aider les startups à développer des solutions innovantes qui améliorent la qualité et l'efficacité des soins de santé.
- Intégrer des Critères ESG dans le programme iMpulsion.

Les dimensions sociétales et environnementales sont prises en compte dès la sélection des startups. Le programme d'accélération encourage et contribue à l'amélioration de ces critères tout au long de l'accompagnement, par exemple en promouvant un usage responsable de l'Intelligence Artificielle (IA), en favorisant l'accès équitable aux soins de santé pour toutes les populations, en intégrant des pratiques

de gestion durable des ressources, en promouvant l'égalité hommes-femmes, et en répondant aux besoins spécifiques de la santé de la femme.

- Faciliter l'accès aux financements : accompagner les startups dans leurs levées de fonds et les mettre en relation avec des investisseurs potentiels dont le Groupe Pasteur Mutualité qui a dédié une enveloppe budgétaire de 10 M€ dans son plan stratégique.

2. Startups du programme iMpulsion 2024

10 startups ont été sélectionnées pour le programme iMpulsion en 2024.

Ces startups couvrent diverses catégories telles que le parcours de soins, la santé de la femme, la prévention, l'aide au diagnostic, l'IA au service des praticiens ou de l'organisation des soins, le reconditionnement du matériel médical.

3. Accompagnement et études sur les levées de fonds

Le programme iMpulsion accompagne chaque startup dans sa quête de financement en réalisant des études approfondies et en fournissant un soutien personnalisé. Cet accompagnement comprend :

- L'évaluation des besoins financiers : analyse détaillée des besoins financiers de chaque startup, identification des opportunités de financement et élaboration de stratégies adaptées.
- La préparation aux levées de fonds : organisation de sessions de mentorat et d'ateliers pour préparer les startups à présenter leurs projets aux investisseurs potentiels. Ces sessions incluent la révision des « pitches », des business plans et des stratégies de communication.
- La mise en relation avec des investisseurs : facilitation des rencontres entre les startups et des investisseurs via des événements de networking, des présentations privées et des forums d'investissement.
- Le suivi et support continu : suivi régulier des progrès des startups et fourniture de conseils continus pour ajuster les stratégies de levée de fonds en fonction des retours des investisseurs et des évolutions du marché.

4. Veille et expérimentation de startups du GreenTech

Le programme iMpulsion intègre une dimension de veille technologique et d'expérimentation avec les startups du GreenTech. Cette approche permet de :

- Surveiller les avancées technologiques et d'usage dans le domaine de la GreenTech et d'identifier les innovations susceptibles de transformer le secteur de la santé.
- Encourager les synergies entre les technologies de la santé et celles du GreenTech, créant ainsi des solutions hybrides qui répondent à la fois aux enjeux sanitaires et environnementaux.

En soutenant la croissance externe, en investissant dans des startups e-santé à fort impact sociétal, et en veillant à l'expérimentation des technologies et des usages GreenTech, le programme iMpulsion participe aux objectifs environnementaux. Il contribue ainsi à la transformation durable du secteur de la santé, en alignant les pratiques des startups et des entreprises établies avec les objectifs de durabilité environnementale et sociale.

Conclusion : une dynamique RSE de progrès continu

Groupe Pasteur Mutualité, à travers cette démarche structurée et ambitieuse, réaffirme en 2024 son engagement pour une croissance durable et inclusive. Nous renforçons ainsi notre mission mutualiste en agissant concrètement pour une société plus responsable, équitable et solidaire.

II. Informations relatives à la démarche générale de l'entité

AGMF Prévoyance, ci-après dénommée « Union de mutuelle » ou « AGMF », est la structure de tête du Groupe Pasteur Mutualité.

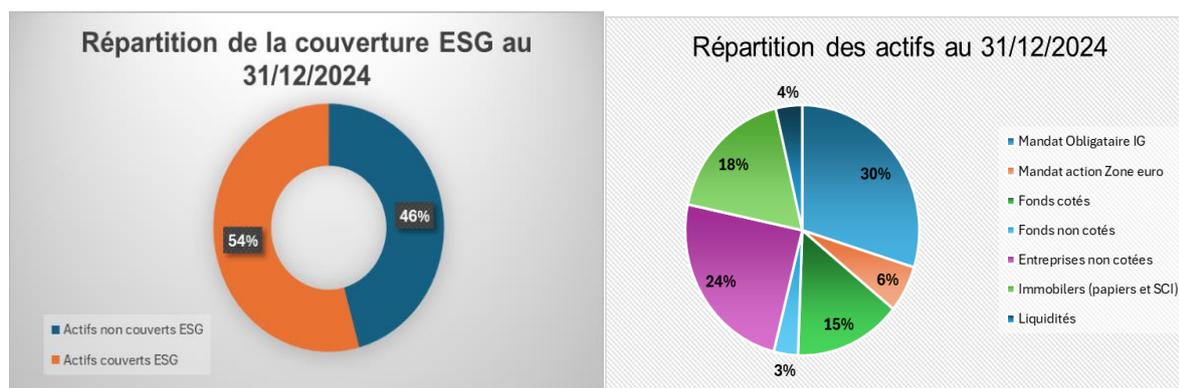
AGMF propose aux membres participants de ses groupements adhérents des solutions en prévoyance individuelle ou collective : complémentaires santé, garanties arrêt de travail, invalidité, couverture de prêt et protection décès.

Notre politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) fait partie intégrante de la stratégie de développement durable d'AGMF et se manifeste dans la gestion de nos placements. Elle vise à honorer l'engagement envers les intérêts à long terme de ses assurés tout en respectant les valeurs fondatrices du groupe.

En tant qu'investisseur de long terme, AGMF privilégie depuis plusieurs années l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), essentiels pour évaluer les risques et opportunités des investissements et pour influencer la valorisation des entreprises ainsi que la performance globale des actifs.

L'objectif consiste à maintenir la prise en compte des critères de responsabilité ESG dans la majorité de notre portefeuille d'actifs, en choisissant des gestionnaires et des titres conformes à ces critères.

AGMF délègue l'essentiel de sa gestion financière à des gestionnaires d'actifs tiers et s'est initialement focalisée, s'agissant de l'analyse ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance), sur un mandat de gestion obligataires et un mandat actions. Ces derniers gérés par Candriam représentent 36% de l'ensemble des actifs. Au 31 décembre 2024, le portefeuille s'élève à 774.3 m€.



À partir du 1er janvier 2024, AGMF a renforcé son approche durable en appliquant une politique d'exclusion pour éviter les investissements non alignés avec ses valeurs et ses objectifs de durabilité.

En outre, dans sa stratégie de diversification, AGMF a choisi d'investir dans des fonds thématiques conformes aux articles 8 ou 9 du règlement SFDR, couvrant une large palette d'actifs cotés et non cotés.

La part des actifs soumis à un processus ESG représente 50%, sont inclus les mandats de gestion et les organismes de placements collectifs.

La part des actifs illiquides représente 50% des actifs d'AGMF et ne dispose pas de notations ESG.

1. Moyens d'information

Ce rapport, destiné à nos adhérents, détaille les actions menées et les avancées réalisées dans ce domaine. Publié annuellement, ce rapport est disponible sur le site internet de Groupe Pasteur Mutualité

(groupepasteurmutualité.fr) et est également communiqué à l'ACPR. Il offre une analyse approfondie des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) intégrés dans nos politiques d'investissement, expose les mesures spécifiques prises durant l'année, les résultats obtenus, et établit nos ambitions futures en matière de durabilité.

La politique de placement Responsable d'AGMF fait l'objet d'une révision annuelle et est approuvée par le Conseil d'Administration, assurant ainsi une gestion alignée avec nos engagements en responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette communication annuelle permet à nos administrateurs de rester informés des initiatives et performances relatives aux enjeux financiers et extra financiers, assurant ainsi une transparence totale sur notre engagement et nos progrès dans ces domaines.

2. Liste des produits financiers ESG (article 8 et article 9 SFDR)

Les notations ESG et les données de reporting sont calculées sur le portefeuille de placements cotés (Mandat Action, Mandat obligataire et les fonds cotés et liquidités) qui représente 420 m€ soit 54% des actifs d'AGMF.

Les fonds cotés (OPCVM Actions, OPCVM convertibles, OPCVM Obligataires et OPCVM Monétaires) représentent 15% des actifs pour un montant de 114 m€ en valeur de marché dont 100% sont classifiés comme article 8 et 9 du SFDR listés ci-dessous :

SFDR	ISIN	EMETTEUR	VM	% VM
Article 8	FR0010831693	OSTRUM CASH EURIBOR	24 318 152	3%
	FR0013084357	M CONVERTIBLES	8 553 341	1%
	FR0013263811	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	8 986 892	1%
	FR0013332962	BSO BIO SANTE	5 190 143	1%
	FR0013448818	LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE	8 520 876	1%
	FR0013507001	LAZARD EURO SHORT DURATION HY SRI	5 288 496	1%
	FR0013532363	COLVILLE GENERATIONS	9 128 130	1%
	LU0391999124	CANDRIAM MONEY MARKET EURO	484 026	0%
	LU0396332131	UBS CONVERT GLOBAL EUR	5 540 792	1%
	LU1165637460	IVO FUNDS - IVO FIXED INCOME	6 612 997	1%
	LU1280365633	DYNASTY GLOBAL CONVERTIBLES	9 607 115	1%
	LU1694789964	DNCA INVEST - FLEX INFLATION	3 005 110	0%
Total Article 8			95 236 072	12%
Article 9	FR0013517299	ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE	6 078 960	1%
	FR0014002AN3	VINDOBONA METTERNICH	5 741 157	1%
	FR00140059Z4	HOMA IMPACT SOCIAL FRANCE	2 136 265	0%
	LU0503631631	GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES	5 045 034	1%
Total Article 9			19 001 416	2%
Total général			114 237 488	15%

III. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

1. Description des ressources dédiées à l'ESG

Groupe Pasteur Mutualité a alloué des ressources spécialisées pour renforcer l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de ses activités.

La direction financière utilise la solution Lumrisk pour effectuer la transparence et les analyses approfondies du portefeuille d'investissement, garantissant ainsi que les choix financiers reflètent ses engagements en matière de durabilité. Par ailleurs, l'outil Clarity, mis en œuvre via le partenariat avec Lumrisk, permet d'évaluer et de suivre la durabilité des investissements, favorisant une transparence et une responsabilité accrues.

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) occupe une place centrale dans le plan stratégique, avec l'implication active de toutes les directions. Pour coordonner et superviser les initiatives RSE, le Groupe s'est doté en 2022 d'un organe collaboratif, regroupant plusieurs Directions, nommé « Comité RSE », il a notamment pour but de :

- Réfléchir collectivement à des solutions pour réduire nos dépenses énergétiques
- Mettre en place un plan d'action ;
- Collecter et analyser les résultats des améliorations mises en place, mesurer les écarts ;
- Promouvoir des solutions innovantes, communiquer et sensibiliser nos collaborateurs.

Ce comité joue un rôle crucial dans le suivi et la mise en œuvre de toutes les actions RSE, assurant que nos pratiques commerciales soient alignées avec nos valeurs éthiques et nos responsabilités environnementales. Ces mesures démontrent notre engagement à promouvoir une gestion responsable et à contribuer positivement à la lutte contre le changement climatique.

En 2024, la part des ressources dédiées à la prise en compte des critères environnementaux et sociaux est de 0,34% ETP (en hausse de 62%) pour un budget de 0,495 m€ (en hausse de 10.5% par rapport à l'an dernier).

2. Actions menées pour renforcer les capacités internes pour contribuer à la transition

Groupe Pasteur Mutualité en tant que membre de AF2i et abonné AGEFI, permet à notre direction financière de participer à des journées de formation sur les différents sujets liés à l'impact, au climat et à la biodiversité.

Le groupe met en place des formations et des webinaires périodiquement à ses administrateurs, le comité stratégique et ses collaborateurs afin de renforcer leur capacité sur les problématiques ESG et leur prise en compte dans le modèle économique.

Le comité RSE du GIE a initié une proposition proactive visant à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques.

Ainsi au cours de l'exercice 2024, les formations suivantes pour certains de nos administrateurs ont eu lieu (session de ½ journée ou journée complète) :

- Changement climatique et santé
- Comprendre la RSE et ses enjeux
- Durabilité : contexte et enjeux

Le comité RSE du GIE a initié une proposition proactive visant à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques.

Dans cet esprit, cinq de nos salariés ont été formés à "La Fresque du Climat" en 2023, un atelier collaboratif et interactif qui démontre de manière visuelle et concrète les causes et les effets du changement climatique.

Cette formation permet à ces ambassadeurs de diffuser leurs connaissances acquises à travers des sessions de sensibilisation organisées au sein de notre entreprise.

Les ateliers en 2024 ont débuté avec les salariés du GIE, puis se sont étendues aux filiales de notre groupe ainsi qu'aux locataires occupants. Ils ont permis de former 286 personnes réparties en 32 ateliers interactifs. Notre objectif est d'élever le niveau de conscience environnementale parmi tous les membres de notre chaîne de valeur, contribuant ainsi à une culture d'entreprise plus durable.

IV. Gouvernance de l'ESG au sein d'AGMF

1. Connaissance et expérience des instances de gouvernance

(1) Instances décisionnelles

✓ Conseil d'administration :

Il définit les orientations stratégiques et approuve annuellement la politique de gestion des risques d'investissement.

Il contrôle la mise en œuvre en s'appuyant sur les travaux du comité d'investissement et le comité d'audit et des risques.

✓ Commission des finances et immobilier

Cette instance permet de travailler sur les sujets financiers en préambule aux présentations faites lors des Conseils d'Administration et notamment l'examen de l'allocation stratégique d'actifs.

(2) Pilotage et organisation opérationnelle

✓ Direction financière groupe

La direction financière propose l'allocation d'actifs dans le respect de la couverture des provisions techniques d'une part et la bonne gestion des fonds propres d'autre part.

Cette allocation doit respecter l'ensemble des règles législatives et réglementaires et notamment le principe de la « personne prudente ». Elle tient compte des exigences fixées par la politique de gestion des risques d'investissement.

✓ Comité d'investissement

Le Conseil d'Administration délègue au Comité d'Investissement, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs suivants :

- La préparation de l'allocation stratégique d'actifs en vue de son examen par la Commission des finances et de l'immobilier,
- Les prises de décisions d'investissement dans le respect des orientations arrêtées par le Conseil d'Administration (allocation stratégique d'actifs, politiques écrites, lignes directrices de la politique de placement...),

✓ Comité d'Audit et des risques

Le Comité d'Audit et des risques a été informé et est sensible aux enjeux environnementaux et de biodiversité. Une présentation a été faite au sein de ce comité sur les enjeux de la Loi Energie Climat et plus particulièrement son article 29 dès l'année 2021.

2. Inclusion des facteurs ESG dans la politique de rémunération

Les administrateurs de l'Union de mutuelle ne perçoivent pas de rémunération.

Bien conscient des risques en matière de durabilité, le Groupe réfléchit à la manière la plus appropriée et ordonnée d'intégrer cette notion dans sa politique de rémunération.

Pour ce faire et de façon concomitante à la mise en œuvre de la directive SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), le Groupe a décidé d'être accompagné dans cette démarche avec des critères maîtrisés et partagés qui puissent répondre au mieux à ses valeurs.

Ainsi, le Groupe s'est fixé d'intégrer ses critères de durabilité (RSE) dans son prochain accord d'intéressement des salariés qui sera négocié en 2026 pour les années 2026 à 2028.

3. Intégration des facteurs ESG dans le règlement intérieur du conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration a été modifié par l'Assemblée Générale du 17 juin 2023 afin d'intégrer un article spécifique aux critères ESG dans le respect de la réglementation.

V. Information sur la stratégie d'engagements auprès des gérants et émetteurs

1. Stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion et émetteurs

AGMF ne dispose pas d'une politique d'engagement actionnarial, car elle délègue toute la gestion financière via des mandats de gestion ou elle utilise des véhicules financiers du type OPCVM. Toutefois quand elle le peut, elle incite ses sociétés de gestion délégataires à maintenir une forte implication lors des Assemblées Générales et à exercer activement leurs droits de vote, afin de soutenir les objectifs de transition énergétique et écologique.

En favorisant des dialogues constructifs avec les acteurs de l'écosystème, nous espérons pouvoir accélérer l'impact sur la transition énergétique et climatique. AGMF s'assure également que les fonds classés articles 8 ou 9 disposent d'une politique d'engagement appropriée.

2. Politique de vote

Au 31 décembre 2024, AGMF détenait un mandat actions zone euro, géré par Candriam, d'une valeur d'environ 37,9 millions d'euros, représentant 6 % du total de ses actifs. En complément, la mutuelle investit également dans des OPCVM actions d'autres sociétés de gestion, pour un montant de 27,5 millions d'euros, soit 4 % de ses actifs avant transparisation.

Conformément à son engagement en faveur d'une gestion responsable, AGMF a confié à son mandataire l'exercice de ses droits de vote lors des assemblées générales, notamment sur les résolutions liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En 2024, 1 207 votes ESG ont été exprimés, couvrant l'ensemble des résolutions votables. Parmi elles, deux portaient sur des enjeux environnementaux, principalement liés au climat, et la majorité concernait des sujets de gouvernance comme l'élection des administrateurs ou la rémunération des dirigeants.

AGMF a soutenu 72 % des résolutions, tout en adoptant une position vigilante face aux propositions jugées peu alignées avec ses valeurs.

Par ailleurs, AGMF détient des participations dans plusieurs de ses filiales et participe activement à leurs assemblées générales, où elle exerce ses droits de vote.

Ci-dessous le récapitulatif de vote du mandat :

Catégories	AGMF			Commentaires/précisions
	SHF	MGT	TOTAL	
Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	0	-	0	-
Nombre total de votes sur les enjeux ESG	11	1196	1207	Les votes sur les enjeux ESG correspondent aux votes cumulés sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance. Ainsi cette année, 1207 résolutions votantes ont été votées dans le portefeuille.
Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	0	-	0	-
Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	0	2	2	Parmi les sociétés présentes dans le fonds au moment de l'AG, aucune résolution n'a porté sur des sujets biodiversité. Seuls les sujets climats étaient soumis aux actionnaires.
Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	0	-	0	-
Nombre de votes sur les enjeux sociaux	0	2	2	-
Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	0	-	0	-
Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	11	1192	1203	Les résolutions couvertes dans cette catégorie sont toutes les résolutions qui ne portent pas sur les enjeux environnementaux ou sociaux. Il peut s'agir d'élection d'administrateur, de ratification des comptes, de modification des statuts ou de rémunération des dirigeants pour ne citer que quelques exemples sans que cette liste soit exhaustive.
Pourcentage de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	-	-	0	-
Pourcentage de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	18,18%	72,49%	72,00%	Correspond au pourcentage de votes "Pour" par rapport au nombre de votes "Contre", sachant que les votes "Abstention" sont assimilés à des votes "Contre".
Pourcentage de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	-	-	-	-
Pourcentage de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	-	0,17%	0,17%	-
Pourcentage de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	-	-	-	-
Pourcentage de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	-	0,17%	0,17%	-
Pourcentage de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	-	-	-	-
Pourcentage de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	100,00%	99,67%	99,67%	-

3. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Depuis 2016, AGMF a fait le choix d'exclure totalement certains secteurs controversés de son univers d'investissement, afin d'orienter ses flux vers des supports alignés avec ses valeurs et les grands objectifs de transition écologique et sociale.

L'analyse ISR (Investissement Socialement Responsable) est réalisée par le mandataire, à l'aide de modèles internes alimentés par des sources variées, incluant les recherches et données de prestataires spécialisés. Cette analyse s'applique aux titres détenus en direct.

Jusqu'en 2024, AGMF appliquait un filtre "best univers" aux obligations souveraines, et un filtre "best in class" aux obligations d'entreprises.

À partir de 2025, le filtre "best universe" sera étendu aux obligations corporate.

Ce choix marque un renforcement des exigences ESG : seules les entreprises atteignant un certain niveau absolu de performance environnementale, sociale et de gouvernance seront désormais éligibles, indépendamment de leur position relative dans leur secteur.

Ci-dessous la politique d'exclusion au sein des mandats applicable à partir du 01/01/2025 :

Activités	Seuil d'exclusion appliqué aujourd'hui	Nouvelle Proposition
<u>Armement</u>	Implication dans des mines anti-personnel, bombes à sous munition, uranium enrichi, arme chimique, biologiques, phosphore blanc Revenus > 5%	Implication dans des mines anti-personnel, bombes à sous munition, uranium enrichi, arme chimique, biologiques, phosphore blanc Revenus > 0%
Violations d'un ou de plusieurs des 10 principes du Pacte mondial de l'ONU	Toutes les entreprises sujettes à de controverses jugées très sévères par MSCI (« Red flag »)	Utilisation des données controversés de MSCI mais avec l'intégration d'autres éléments, permettant une vision plus prospective Revenus > 5%
Jeux de hasard	Revenus > 5%	Revenus > 5%
<u>Tabac</u>	Producteurs de tabacs Revenus > 5%	Producteurs, distributeurs, vendeurs au détail, de la licence et de l'approvisionnement Revenus > 5%
<u>Charbon Thermique</u>	Revenus > 10%	Revenus > 5%
Pétrole et gaz non conventionnels	Revenus > 10% (de chaque activité non conventionnelle)	Revenus > 5% (de chaque activité non conventionnelle : sables bitumineux, sables pétrolifères, pétrole & gaz de schiste)
Pétrole et gaz conventionnels	Entreprises pétrolières et gazières dont les CAPEX verts sont < 20%	Revenus > 5% (de chaque activité non conventionnelle. Avec la possibilité de "sauver" un émetteur dans le cas d'une élimination progressive identifiée ou de plus de 15% de CAPEX verts (les dérogations sont effectuées au cas par cas par les analystes)
Production d'électricité	Part d'électricité produite à partir du charbon >10% Part d'électricité produite à partir du pétrole et du gaz > 30%	> 326 g CO₂ / kWh basé sur l'intensité en GES des émetteurs dans le secteur de la production d'électricité -> KPI plus facile à suivre et à utiliser dans les scénarios climatiques

Ces seuils d'exclusion ne concerneront pas les entreprises ayant un plan crédible de sortie du charbon et neutralité carbone en 2050.

VI. Informations relatives à la part des encours alignés avec la Taxonomie / reposant sur des combustibles fossiles

La taxonomie appliquée à la gestion d'actifs fait référence à un système de classification qui vise à définir et à catégoriser les activités économiques en fonction de leur contribution à des objectifs environnementaux durables. Elle est utilisée pour identifier les investissements qui répondent à des critères spécifiques en matière de durabilité.

- L'atténuation du changement climatique : cela comprend les activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à augmenter l'efficacité énergétique, à développer les énergies renouvelables, etc. Pour cette catégorie, 2,478 % du chiffre d'affaires (turnover) et 3,43 % des dépenses d'investissement (CapEx) sont alignés avec la taxonomie. Les activités transitoires représentent 0,03 % (turnover) et 0,127 % (CapEx), tandis que les activités habilitantes constituent 1,007 % (turnover) et 1,321 % (CapEx).
- L'adaptation au changement climatique : cela concerne les activités visant à renforcer la résilience des écosystèmes, des infrastructures et des communautés face aux effets du changement climatique, tels que l'augmentation des événements météorologiques extrêmes. Les valeurs alignées pour cette catégorie sont de 0,08 % (turnover) et 0,001 % (CapEx), avec des activités habilitantes représentant 0,079 % (turnover) et 0,001 % (CapEx).
- L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et marines : cela inclut les activités visant à préserver et à restaurer les écosystèmes aquatiques, à promouvoir l'utilisation efficace de l'eau et à réduire la pollution marine. Ici, les valeurs alignées sont de 0,004 % (turnover) et 0,001 % (CapEx). Les activités habilitantes sont estimées à 0,001 % (turnover) et 0,001 % (CapEx).

- La transition vers une économie circulaire : cela concerne les activités favorisant la réutilisation, le recyclage, la réduction des déchets et la promotion de l'utilisation efficace des ressources. Pour cette catégorie, les alignements sont de 0,035 % (turnover) et 0,022 % (CapEx), avec des activités habilitantes de 0,016 % (turnover) et 0,006 % (CapEx).

- La prévention et le contrôle de la pollution : cela comprend les activités visant à réduire les émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que les activités liées à la gestion durable des déchets. Les valeurs alignées atteignent 0,009 % (turnover) et 0,015 % (CapEx). Aucune activité habilitante n'est renseignée dans cette catégorie.

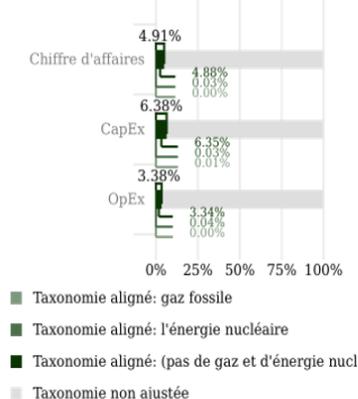
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes : cela concerne les activités visant à préserver et à restaurer la biodiversité, à protéger les écosystèmes et à promouvoir une utilisation durable des terres. Aucun alignement à la taxonomie n'est enregistré pour cette catégorie (0 % pour le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement).

Alignement des investissements sur la taxonomie

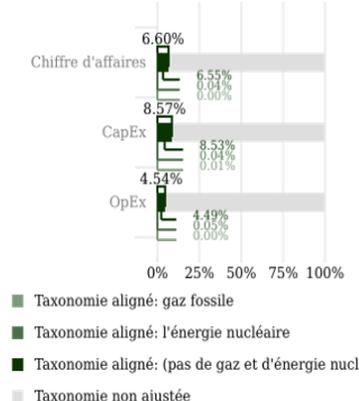
Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.

Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du portefeuille y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du portefeuille autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Entre 2023 et 2024, l'alignement des investissements sur la taxonomie s'est amélioré dans toutes les catégories, traduisant une orientation plus marquée vers des activités économiques durables.

En revenus, l'alignement est passé de 3,52 % à 4,91 % avec obligations souveraines, et de 5,02 % à 6,60 % sans obligations souveraines.

En CapEx, la progression est significative : de 5,23 % à 6,38 % (avec obligations souveraines) et de 7,45 % à 8,57 % (hors obligations souveraines), ce qui reflète un renforcement des investissements structurels dans des activités alignées.

En OpEx, les chiffres évoluent de 3,74 % à 3,38 % avec obligations souveraines, et de 5,93 % à 4,54 % sans obligations souveraines, ce qui indique un recentrage des efforts sur les investissements de long terme plutôt que sur les dépenses opérationnelles immédiates.

Ces évolutions illustrent une amélioration globale de l'alignement avec la taxonomie, portée principalement par les investissements à long terme et une meilleure transparence obtenue en excluant les obligations souveraines.

VII. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

La neutralité carbone à l'horizon 2050 appartient désormais au langage commun, face à l'urgence climatique, les changements à opérer sont d'une telle ampleur qu'il est indispensable d'accélérer les débats et le chemin pour l'atteindre.

AGMF a décidé de ne pas pratiquer d'exclusion sectorielle au sens strict, et de favoriser les comportements vertueux, en matière de réduction des émissions carbone et de dialogue (via ses sociétés délégataires) avec les émetteurs afin d'accompagner la transition.

1. Objectif quantitatif à horizon 2030 et 2040

À ce jour, AGMF n'a pas d'objectif quantitatif clair et validé à horizon 2030.

En décembre 2023, AGMF a sélectionné l'outil Clarity via la société Lumrisk, chargée de collecter les données en transparence et de suivre les investissements. Bien que cet outil ait été utilisé auparavant pour le suivi des indicateurs ESG et climat, cette nouvelle initiative permet d'intégrer des données TCFD détaillées, ce qui constitue une première étape essentielle pour analyser les données disponibles avant d'établir des objectifs quantitatifs.

Bien que la mutuelle ne soit pas propriétaire de cet outil et en raison de ressources limitées au regard de sa taille en personnels et en moyens, il est nécessaire de prioriser les actions à mener.

AGMF doit se concentrer sur l'analyse des données qui permettra de formuler un cahier des charges précis à Lumrisk avant de pouvoir établir des objectifs quantitatifs et proposer une politique aux instances dirigeantes.

Cette approche graduelle garantit que les futurs objectifs seront basés sur des informations précises et une analyse rigoureuse, assurant leur pertinence et leur efficacité dans le cadre des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2. Quantification des résultats avec des indicateurs

- ✓ **Empreinte Carbone au 31/12/2024**

	Value	Coverage (%)	Portfolio Weight	Reported (value)	Estimated (value)	Not Available (value)
Weighted Average Carbon Intensity Scopes 1 & 2	97,80	100,00%	34,90%	77,03%	22,97%	0,00%
Weighted Average Carbon Intensity Scope 3	1 220,60	97,44%	34,00%	73,66%	23,79%	2,56%
Financed Emissions Scopes 1 & 2	16 060,80	100,00%	34,90%	77,03%	22,97%	0,00%
Financed Emissions Scope 3	119 629,15	97,44%	34,00%	73,66%	23,79%	2,56%
Financed Emissions / USD M Invested Scopes 1 & 2	56,53	100,00%	34,00%	77,03%	22,97%	0,00%
Financed Emissions / USD M Invested Scope 3	432,10	97,44%	34,90%	73,66%	23,79%	2,56%

✓ **Empreinte Carbone au 31/12/2023**

	Value	Coverage (%)	Portfolio Weight	Reported (value)	Estimated (value)	Not Available (value)
Weighted Average Carbon Intensity Scopes 1 & 2	109,05	99,23%	33,00%	75,01%	24,22%	0,77%
Weighted Average Carbon Intensity Scope 3	1 003,32	96,02%	31,93%	65,39%	30,63%	3,97%
Financed Emissions Scopes 1 & 2	16 448,30	98,94%	32,90%	74,88%	24,06%	1,06%
Financed Emissions Scope 3	89 636,09	95,93%	31,90%	65,29%	30,65%	4,07%
Financed Emissions / USD M Invested Scopes 1 & 2	67,80	98,94%	32,90%	74,88%	24,06%	1,06%
Financed Emissions / USD M Invested Scope 3	381,05	95,93%	31,90%	65,29%	30,65%	4,07%

Entre 2023 et 2024, les indicateurs carbonés du portefeuille ont évolué de manière contrastée, avec des tendances divergentes selon les scopes.

D'une part, les scopes 1 et 2 montrent une amélioration notable : l'intensité carbone moyenne pondérée a diminué de 10,3 %, passant de 109,05 à 97,80 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, traduisant une meilleure efficacité carbone des entreprises en portefeuille. Cette progression s'accompagne d'un taux de couverture atteint à 100 % en 2024 (contre 99,23 % en 2023), tandis que les émissions financées ont légèrement baissé malgré l'extension de la couverture.

D'autre part, le scope 3 présente une dynamique inverse, avec une augmentation de 21,6 % de l'intensité carbone moyenne pondérée et une hausse de 33,4 % des émissions financées, en lien notamment avec une part croissante de données estimées (74 % en 2024 contre 65 % en 2023). Cette évolution résulte à la fois d'un affinement méthodologique et de la matérialité croissante des émissions indirectes, bien que leur interprétation doive rester prudente au vu de la variabilité sectorielle et de la qualité hétérogène des données.

Par ailleurs, les grandes entreprises du portefeuille, telles qu'ASML, BNP Paribas et LVMH, contribuent positivement à la performance carbone globale grâce à des stratégies ambitieuses en matière de réduction des émissions directes. ASML vise la neutralité carbone dès 2025, BNP Paribas mise sur l'efficacité énergétique et la compensation, tandis que LVMH prévoit une baisse de 50 % de ses émissions d'ici 2026. Toutefois, leur poids dans les émissions financées reste limité.

En revanche, certaines entreprises industrielles comme Airbus et Nexans, malgré des niveaux d'émissions plus élevés liés à la nature de leurs activités, ont engagé des plans de transition robustes pour réduire leur impact environnemental à long terme.

La température du portefeuille au 31/12/2024 :

	Value	Coverage (organizations)
Temperature Rating Scopes 1 & 2	1,6°C	32.57%
Temperature Rating Scope3 3	2,0°C	32.55%

Entre 2023 et 2024, la température implicite du portefeuille s'est orientée favorablement, notamment pour les émissions directes. La température moyenne des scopes 1 et 2 est passée de 1,7 °C à 1,6 °C, traduisant une amélioration des trajectoires climatiques des entreprises en portefeuille. Cette évolution s'accompagne d'une couverture faible (32,5%).

En ce qui concerne le scope 3, la tendance est également positive, bien que plus modérée : la température associée a diminué de 2,2 °C à 2,0 °C.

Cette amélioration reflète une meilleure prise en compte des émissions indirectes par les entreprises, ainsi que des méthodologies plus robustes en matière de reporting climatique.

Toutefois, l'écart persistant entre les scopes 1&2 et le scope 3 souligne les défis structurels liés à la décarbonation de la chaîne de valeur, et justifie le renforcement de l'engagement actionnarial et des politiques d'investissement durable pour accélérer la transition vers une trajectoire alignée à 1,5 °C sur l'ensemble des scopes.

3. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

Bien que nous suivions de nombreux indicateurs concernant nos actifs depuis très longtemps, l'interprétation qui en est faite afin de fournir des orientations aux gestionnaires d'actifs reste complexe et doit être régulièrement partagée avec eux pour limiter toute incompréhension.

En effet, certaines complexités liées à des contraintes de la réglementation solvabilité 2 et notre analyse actif/ passif peuvent limiter le raisonnement global. De plus, ces indicateurs sont instables en termes de niveau de couverture, point qui complique l'analyse de l'évolution et les conséquences qui en découlent au niveau de la stratégie d'investissement.

Notre renforcement du secteur immobilier nous apporte aussi une nouvelle forme de complexité à prendre en compte avec des nouvelles contraintes.

Enfin, la stratégie d'investissement devant aussi répondre à une dimension économique notamment sur la complexité d'un canton nous pouvons être amené à avoir aussi des contraintes opérationnelles et économiques comme l'absence d'arbitrage et peu de flexibilité sur nos provisions financières.

4. Évolution de la Stratégie d'Investissement et Alignement avec l'Accord de Paris

Dans le cadre de son engagement en matière de durabilité, AGMF a instauré une politique d'exclusion applicable aux différents mandats obligataires et actions. Cette politique vise une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels. Bien qu'elle ne comporte pas encore de calendrier de sortie clairement défini pour 2030 et 2040, elle représente un premier pas important

Par ailleurs, dans le cadre de la sélection des fonds cotés et non cotés, AGMF a renforcé sa due diligence en intégrant systématiquement les critères ESG, privilégiant les fonds conformes à l'article 8 avec un biais thématique axé sur la transition énergétique et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

5. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus

Actuellement, AGMF évalue les performances extra financières sur une base annuelle avec une transition prévue vers une évaluation trimestrielle pour améliorer la fiabilité de ses résultats.

VIII. DECLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

1. Cadre réglementaire :

AGMF a examiné les conditions pratiques de mise en œuvre de ses obligations d'acteur sur les marchés financiers relatives à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, en application de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Cet examen a abouti à la formalisation de la déclaration des principales incidences négatives (PAI « Principal Adverse Impact »).

2. Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Identification :

Dans le cadre de son engagement envers la durabilité et la responsabilité sociale, AGMF tient compte des facteurs ESG à chaque étape de son processus d'investissement, en alignant ses pratiques avec les principes du Pacte des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

La prise en compte des incidences négatives dans les décisions d'investissement s'applique à l'ensemble du portefeuille d'AGMF.

- **Les indicateurs Obligatoires**

Ainsi, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont regroupées par grands thèmes tels que l'environnement et la biodiversité, la gouvernance et l'éthique, l'égalité et la diversité, ainsi que les controverses et armements et en tenant compte des objectifs du Pacte des Nations Unies.

- ✓ **Thème : Environnement et biodiversité (PAI 1 à 9 et 15)**

1. Emissions de GES
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité

- 8. Rejets dans l'eau
- 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
- 15. Intensité de GES (pour les souverains)

✓ **Thème : Gouvernance et éthique (PAI 10, 11 et 16)**

- 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies
- 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (pour les souverains)

✓ **Thème : Égalité et diversité (PAI 12 et 13)**

- 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
- 13. Mixité au sein des organes de gouvernance

✓ **Thème : Controverses et armement (PAI 14)**

- 14. Exposition à des armes controversées

✓ **Thème Immobilier (PAI 17 et 18)**

- 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers
 - Les actifs immobiliers détenus par AGMF ne sont pas exposés aux risques associés aux combustibles fossiles. Nos investissements immobiliers sont soigneusement sélectionnés et gérés pour garantir qu'ils ne sont pas situés à proximité de sites d'extraction ou de traitement de combustibles fossiles, et qu'ils ne sont pas utilisés pour des activités liées à cette industrie. AGMF s'engage à maintenir un portefeuille immobilier durable et respectueux de l'environnement.
- 18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique
 - AGMF détient 20% d'actifs immobiliers. Au 31/12/2024, les indicateurs PAI relatifs à l'efficacité énergétique de ces actifs n'ont pas encore été mis en place. Les travaux sont en cours afin de définir les moyens et méthodes les plus appropriés aux valeurs du Groupe.

Les indicateurs optionnels

Par ailleurs, deux indicateurs d'incidences négatives (« PAI ») supplémentaires ont été sélectionnés selon les domaines suivants. Il s'agit de :

- ✓ Pour les questions environnementales : (PAI 19)

19. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)

- ✓ Pour les questions sociales : (PAI 20)

20. Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %)

Hiérarchisation

Les indicateurs sont hiérarchisés afin de prioriser le traitement des incidences les plus importantes par rapport aux objectifs définis par AGMF et actualisés si besoin.

La démarche initiale consiste à considérer la capacité de suivi de ces indicateurs avec une certaine fiabilité, représentée par le taux de couverture, qui reflète la disponibilité des informations qualitatives et quantitatives.

3. Déclaration des principales incidences négatives

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs	PAI SFDR	Eléments de mesures	niveau de priorité	Incidence 2024	Incidence 2023	Couverture 2024	Couverture 2023	% variation	évolution taux de couverture
1. Emissions de GES	PAI 1.1	Niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	1	13525,205	13 256	94,23%	92,39%	2%	2%
	PAI 1.2	Niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	1	2713,1128	2291,45	94,23%	92,39%	18%	2%
	PAI 1.3	Niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	1	120923,49	91 394	91,72%	90,01%	32%	2%
2. Empreinte carbone	PAI 2.1	Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)	1	389,48486	347,11334	91,70%	90,01%	12%	2%
3. Intensité de GES	PAI 3.1	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1	1030,4606	676,12	91,70%	90,28%	52%	1%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	PAI 4.1	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1	9,5908%	5,59%	84,65%	85,67%	72%	-1%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	PAI 5.1	Part de la consommation et de la production d'énergie qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2	Consommation: 39,244358 %	Consommation: 39,98 %	86,53%	86,24%	-2%	0%
	PAI 5.2	Part de la production qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2	Production: 1,9739438 %	Production: 0,89 %	93,71%	86,17%	122%	8%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	PAI 6.1	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	2	0,19816715	0,1718054	98,56%	96,70%	15%	2%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	PAI 7.1	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2	0,56%	1,4239068 %	80,66%	80,02%	-60%	1%

L'analyse des principaux indicateurs PAI pour l'exercice 2024 met en évidence des évolutions globalement positives sur plusieurs axes.

Une amélioration conjointe de la performance environnementale et de la couverture est observée sur les PAI 1.3 (émissions de CO₂ niveau 3), 3.1 (intensité des GES), 5.2 (production d'énergie non renouvelable), 6.1 (intensité énergétique) et 7.1 (exposition à la biodiversité), traduisant des progrès concrets en matière de durabilité et de maîtrise des impacts.

Par ailleurs, certains indicateurs tels que les PAI 1.1, 1.2 et 2.1 montrent des améliorations sur le plan des émissions ou de l'empreinte carbone, mais nécessitent encore des efforts pour élargir la couverture, afin de garantir une représentativité optimale des données.

À l'inverse, les PAI 4.1 (exposition aux énergies fossiles) et 5.1 (consommation d'énergie non renouvelable) présentent des signaux d'alerte, avec respectivement une hausse de l'exposition (+19 %) et une stagnation de la performance, accompagnées d'un recul de la couverture.

Il est recommandé de renforcer le suivi de ces indicateurs, tout en poursuivant la dynamique positive des PAI en amélioration.

Indicateurs	PAI SFDR	Elements de mesures	niveau de priorité	Incidence 2024	Incidence 2023	Couverture 2024	Couverture 2023	% variation	évolution taux de couverture
8. Rejets dans l'eau	PAI 8.1	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2	0,04%	0,00	28,44%	28,69%	-78%	0%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	PAI 9.1	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2	889,72%	4,50	89,69%	90,29%	53%	-1%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 10.1	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	2	2,62%	8,061149 %	80,53%	80,02%	-68%	1%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	PAI 11.1	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	1	0,15%	0,1820919 %	93,04%	93,54%	-20%	-1%
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	PAI 12.1	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	2	8,52%	7,739158 %	61,01%	58,19%	10%	3%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	PAI 13.1	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	1	28,29%	26,799269 %	92,72%	93,12%	6%	0%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	PAI 14.1	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	1	0,00%	0 %	87,64%	89,84%	0%	-2%

L'analyse des indicateurs sociaux et de gouvernance révèle une situation plus contrastée. Seul le PAI 12.1 (écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé) affiche une amélioration combinée de la performance (+10 %) et de la couverture (+3 %), illustrant des efforts positifs en matière d'égalité professionnelle.

D'autres indicateurs, tels que le PAI 9.1 (gestion des déchets dangereux) et le PAI 11.1 (conformité aux principes de l'OCDE), montrent des signes d'amélioration, mais pâtissent d'une baisse légère du taux de couverture, ce qui limite la portée de ces résultats.

Certains PAI appellent une vigilance accrue, notamment le PAI 8.1 relatif aux rejets dans l'eau, qui reste peu couvert (28,44 % seulement, en forte baisse), ou encore le PAI 10.1, dont l'incidence est en forte hausse (+68 %).

Enfin, des domaines comme la mixité au sein des organes de direction (PAI 13.1) ou l'exposition aux armes controversées (PAI 14.1) présentent des données stables mais une couverture en recul, ce qui suggère un besoin de renforcement du suivi.

PAI 6.1 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (tableau ci-dessous)

Secteur A : Agriculture, forêts et pêches.

Secteur B : Mines et carrières

Secteur C : Manufacture

Secteur D : Fournisseur d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

Secteur E : approvisionnement en eau, égouts et gestion des déchets, et projets d'assainissement

Secteur F : Construction

Secteur G : commerce de gros et de détail, réparation de véhicules à moteur et motocycles.

Secteur H : Transport et stockage

Secteur L : Activités immobilières

	2024	2023
	GWh / EUR M revenue	GWh / EUR M chiffre d'affaires
TOT	0,1916715	0,1718054
A	0,00003148	0,002436585
B	0,022277033	0,02763506
C	0,05208448	0,06402408
D	0,08000649	0,04146169
E	0,0009855414	0,0011955246
F	0,0041508125	0,0009603407
G	0,0006468906	0,00057401916
H	0,02033234	0,024683207
L	0,016090567	0,010715044

L'augmentation de l'intensité énergétique globale du portefeuille entre 2023 et 2024 s'explique principalement par la hausse observée dans les secteurs D (Fourniture d'électricité, gaz, vapeur, etc.), L (Activités immobilières) et F (Construction), qui apparaissent comme les principaux contributeurs à cette évolution.

Cette tendance sectorielle s'explique par la contribution de plusieurs entreprises du secteur D, dont CMS Energy et Southern Company, qui illustrent bien les tensions entre engagements climatiques et réalité opérationnelle. CMS Energy, présente dans le fonds UBS Convertible, a vu son intensité carbone augmenter en raison d'une hausse des émissions liées à l'électricité achetée, malgré un plan ambitieux visant une réduction de 60 % des émissions de sa production propre d'ici 2026 (base 2005) et la neutralité carbone à l'horizon 2040, notamment via l'ajout de 8 000 MW de solaire et le développement du stockage, en ligne avec la législation énergétique du Michigan. De son côté, Southern Company, présente dans le fonds Dynasty, s'est engagée à réduire ses émissions de 50 % d'ici 2030 (base 2007) et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, en finançant des projets bas carbone via des obligations durables. Toutefois, la forte dépendance persistante aux combustibles fossiles continue de faire de cette entreprise un contributeur majeur à l'intensité énergétique élevée du secteur.

La hausse marquée de l'intensité énergétique dans le secteur F, dédié à la construction, peut notamment s'expliquer par le développement de projets d'infrastructure ambitieux, comme ceux menés par la Société du Grand Paris, dont les chantiers étendus et énergivores contribuent significativement à l'augmentation des consommations du secteur. Malgré l'impact environnemental de sa construction, le Grand Paris Express aura un effet positif durable. Il contribuera fortement à la réduction des émissions de CO₂ en diminuant le trafic routier, proposera une mobilité 100 % électrique et éco-efficace, et favorisera la biodiversité grâce à des actions de compensation écologique sur tout le territoire francilien. Ce projet s'inscrit pleinement dans la transition écologique de la région Île-de-France.

Dans le secteur L, l'augmentation de l'intensité énergétique s'explique en partie par les besoins importants en énergie pour l'exploitation de certains actifs immobiliers, notamment ceux de Covivio Hotels SCA, ainsi que de Digital Realty Trust LP, présente dans les fonds UBS Convertible et Pictet Environnement, dont l'activité de data centers est fortement consommatrice d'électricité. Unibail-Rodamco-Westfield NV, présente dans le fonds Lazard Short Duration, contribue également à cette tendance, en lien avec la gestion énergétique de grands centres commerciaux. Face à des consommations énergétiques élevées liées à leurs activités spécifiques, ces sociétés engagent chacun une transition ambitieuse. Covivio mise sur la rénovation thermique, les énergies solaires et l'optimisation des usages dans ses hôtels. Digital Realty améliore l'efficacité énergétique de ses data centers, investit dans l'électricité verte et réduit son empreinte carbone globale. Unibail modernise ses centres commerciaux avec des équipements sobres, des toitures solaires et une coopération active avec les enseignes. Chacun adapte sa stratégie aux enjeux de son secteur pour accélérer la décarbonation et tendre vers des modèles plus durables.

À l'inverse, certains secteurs ont contribué à modérer l'augmentation globale de l'intensité énergétique, grâce à des dynamiques plus favorables. C'est notamment le cas du secteur C (Manufacture), dont

l'intensité est passée de 0,0640 à 0,0521 GWh/M€, ce qui reflète probablement des gains d'efficacité énergétique ou une évolution du mix industriel du portefeuille vers des activités moins consommatrices d'énergie. Le secteur B (Mines et carrières) enregistre également une baisse, avec une intensité diminuant de 0,0276 à 0,0223 GWh/M€, contribuant ainsi à compenser partiellement la hausse observée dans d'autres secteurs plus énergivores.

Tableau 1.2 - Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateurs	PAI SFDR	Elements de mesures	niveau de priorité	Incidence 2024	Incidence 2023	Couverture 2024	Couverture 2023	Variation Incidence	Variation couverture
15. Intensité de GES	PAI 15.1	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	1	116,90	122,60	100%	0,95	-5%	5%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	PAI 16.1	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	1	0%	3%	100%	98%	0%	2%
	PAI 16.2	Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	1,00	0%	4,050	100%	98%	0%	2%

L'analyse des indicateurs relatifs aux pays d'investissement met en évidence des résultats globalement satisfaisants. L'intensité des gaz à effet de serre (PAI 15.1) a diminué de 5 %, traduisant une légère amélioration de l'empreinte carbone des zones d'investissement, tandis que la couverture de l'indicateur a atteint 100 %, en hausse de 5 points.

Concernant les violations de normes sociales (PAI 16.1 et 16.2), l'incidence est désormais nulle, ce qui constitue une évolution positive par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, la couverture sur ces deux indicateurs est également passée à 100 %, confirmant une transparence renforcée sur ces enjeux sensibles.

Ces résultats témoignent d'une orientation cohérente vers des investissements dans des pays respectant les standards internationaux en matière sociale et environnementale.

Tableau 1.3 - Indicateurs optionnels

Indicateurs optionnels	PAI SFDR	Elements de mesures	niveau de priorité	Incidence 2024	Incidence 2023	Couverture 2024	Couverture 2023	Variation Incidence	Variation couverture
Environnement	PAI 19.1	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	1	33,05%	36,33%	100,00%	100,00%	-9,03%	0,0%
Questions Sociales et de personnel	PAI 20.1	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %)	1	1,28%	2,07%	92,14%	92,88%	-38,16%	-0,80%

Concernant les indicateurs optionnels, les résultats observés témoignent d'une dynamique d'amélioration sur les plans environnemental et social. L'indicateur environnemental (PAI 19.1), relatif à la part d'investissement dans des sociétés n'ayant pas pris de mesures pour respecter l'Accord de Paris, affiche une baisse de l'incidence de 9 %, confirmant une orientation plus favorable vers des entreprises engagées dans la transition climatique. La couverture reste complète à 100 %, assurant la fiabilité de ce suivi.

Sur le volet social, l'indicateur PAI 20.1, qui mesure l'exposition aux sociétés sans politique de prévention des accidents du travail, montre une amélioration notable, avec une diminution de l'incidence de plus de 38 %. Bien que la couverture connaisse une très légère baisse (-0,8 %), elle reste élevée (92,14 %), ce qui permet de conserver une lecture robuste de la performance sociale du portefeuille.

IX. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Un nouvel accord mondial pour la protection de la biodiversité a été adopté à la COP15 le 19/12/2022, connu sous le nom d'Accord de Montréal", signé par 195 pays. Cet accord visait à renforcer l'action internationale en faveur de la biodiversité et à mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation fixés.

L'accord prévoit notamment de :

- ✓ Protéger 30% de la planète d'ici 2030 ;
- ✓ Restaurer 30% des écosystèmes ;
- ✓ Réduire l'impact des pesticides ;
- ✓ Augmenter les financements en faveur de la protection du vivant.

L'Union de mutuelle reconnaît l'importance de la biodiversité et intègre déjà la notation de celle-ci dans le calcul de son pilier Environnement.

AGMF privilégie ainsi les investissements qui soutiennent la préservation de la biodiversité et démontre son engagement envers cet enjeu crucial.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la protection de la biodiversité, AGMF a choisi d'investir en 2022 dans le fonds Echiquier Climate et biodiversity Impact Europe, qui favorise activement les initiatives alignées avec cet accord.

AGMF demeure proactive en suivant de près les développements nationaux, en se basant sur les meilleures pratiques disponibles et en collaborant avec des experts du domaine. L'entreprise met tout en œuvre pour obtenir des informations précises et fiables afin de développer une approche solide et responsable en faveur de la biodiversité.

X. Informations la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Afin d'assurer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de conserver une qualité de gouvernance dans le système de gestion des risques, nous avons réalisé une cartographie des risques de durabilité relatifs aux investissements.

Lors de chaque exercice ORSA régulier annuel, une revue de ces risques est réalisée.

3 types de risques ont été identifiés avec un impact possible :

- Les **risques de transition** définis par la réglementation comme l'exposition aux évolutions induites par la transition écologique et notamment les objectifs environnementaux. Cela se traduit pour AGMF Prévoyance par l'évaluation des impacts économiques des décisions d'investissement visant à atteindre les objectifs climatiques des entreprises en portefeuille. Les risques identifiés sont les suivants :
 - L'**aggravation du risque crédit** correspondant au risque de dégradation de la notation de certains émetteurs disposant d'un risque de durabilité élevé (pouvant aller jusqu'à son défaut) ;
 - Le **risque de dévaluation d'un actif financier** dans certains secteurs d'activités (notamment immobilier avec passoire thermique, entreprises avec

un fort déficit d'image à la suite d'un évènement avec des aspects environnementaux).

- Les **risques climatiques (ou risques physiques)** définis par la réglementation comme l'exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité. Ce sont les conséquences directes de la survenance d'événements climatiques tels que la sécheresse, les inondations, la montée des eaux...
- Les **risques de responsabilité** liés aux facteurs environnementaux. La structure assurantielle AGMF Prévoyance par la détention de ses actifs financiers importants peut être considéré comme partiellement responsable du changement climatique. Ainsi nous relevons 3 conséquences pouvant conduire à un risque avec un impact financier :
 - Le **risque de non-conformité** à la réglementation environnementale pouvant entraîner des sanctions financières, des poursuites judiciaires et des pertes financières ;
 - Le **risque de réputation** avec des réglementations qui demanderont de plus en plus de transparence afin de permettre la comparabilité des acteurs et d'apporter un risque d'attractivité croissant ;
 - Le **risque de litige** avec la contestation de tiers sur des mesures prises par AGMF Prévoyance afin d'intégrer les risques de durabilité notamment avec le greenwashing ;

Le processus de caractérisation et de priorisation des risques reste suffisamment récent à ce stade afin d'être développé plus amplement. Toutefois, l'intégration des risques climatiques dans le processus ORSA (Evaluation interne des risques et de la solvabilité) a été réalisée pour l'exercice comptable 2023, afin de mesurer le risque de sous-estimation des effets du changement climatique à court terme sur les projections du bilan et du taux de couverture de AGMF Prévoyance.

Afin d'évaluer périodiquement l'exposition de notre portefeuille à ces différents risques, nous avons fait le choix par l'intermédiaire de notre fournisseur Lumrisk, d'utiliser l'outil Clarity qui permet d'accéder à ces métriques normalisées sur lesquelles nous nous appuyons pour la réalisation de nos analyses.

A ce stade, seuls les risques physiques et de transition sont mesurés selon 3 scénarios à horizons 5, 10, 20 et 40 ans. Ces scénarios diffèrent en termes de changements politiques et technologiques, de risques physiques et de mécanismes de tarification. En effet, le risque de responsabilité reste difficile à quantifier car il reste très arbitraire aux décisions et aux comportements futurs de la société civile.

Nous nous attachons donc à réaliser les scénarios climatiques déterminés au niveau international et pouvant être considérés comme la norme actuelle :

- Le scénario « Net-Zero » ou Zéro émission explore les risques et les opportunités d'une transition optimiste, ambitieuse mais ordonnée vers la carboneutralité d'ici 2050.

C'est un scénario de transition radical mais ordonné. Avec une augmentation moyenne de la température mondiale de 1,5°C en 2100. Il s'agit du scénario du GIEC à très faibles émissions (SSP1-RCP1.9). La transition est rapide et se fait progressivement, avec une dynamique d'intégration des prix du marché de manière linéaire au cours des quatre premières années.

- Le scénario « Net-Zero Financial Crisis » ou Zéro émission et crise financière qui suppose une transition désordonnée et financièrement perturbatrice.

C'est un scénario de transition radical similaire au Net Zero mais de manière désordonnée, avec des désinvestissements soudains en 2025 afin d'aligner immédiatement les portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris qui apportent des effets perturbateurs sur les marchés financiers. Les

désinvestissements d'actifs liés aux activités économiques à forte intensité de carbone provoquent une réévaluation brutale et des répercussions financières ultérieures. L'augmentation de la température moyenne est de +1,5°C en 2100 (scénario du GIEC à très faibles émissions SSP1-RCP1.9).

- Le scénario « High Warming » ou Réchauffement élevé suppose une transition ratée conduisant à des risques physiques très graves.

C'est un scénario de réchauffement élevé avec une augmentation de la température moyenne de +4,3°C d'ici 2100, nommé scénario du GIEC à émissions élevées (SSP3-RCP7.0). Avec l'incapacité à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, de graves impacts physiques et météorologiques extrêmes et progressifs. Le déclenchement de plusieurs points de bascule climatiques entraîne une augmentation exponentielle des événements météorologiques extrêmes. La perte de productivité et les événements météorologiques extrêmes auront d'importantes répercussions sur les marchés financiers dans les années 2020 et 2030, en raison de performances attendues plus faibles.

Chacun des scénarios est structuré selon les types de risques et opportunités suivants :

- Le risque de transition : Les impacts de la transition (positifs ou négatifs) sont évalués en fonction de trois types de politiques : taxe carbone/ETS (dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la taxe carbone doit atteindre 100 € par tonne de CO₂ en 2030), améliorations de l'efficacité énergétique (par exemple avec l'objectif de réduction de 11,7% de la consommation d'énergie primaire et finale de l'Union Européenne d'ici à 2030) et subventions aux énergies à faible intensité de carbone, qui sont prises en compte dans la demande énergétique et les mix technologiques au niveau sectoriel.
- Physique aigu : impacts des événements météorologiques extrêmes (par exemple inondations ou chaleur extrême) ; Ce risque est estimé à partir des projections de fréquence des événements météorologiques extrêmes, des pertes financières passées et de la résilience des pays face à ces événements.
- Physique chronique : Les principaux facteurs responsables des risques physiques chroniques sont la baisse de la productivité agricole, industrielle et du travail, induite par la température, l'élévation du niveau de la mer, la modification des cycles de l'eau, ainsi que la baisse des rendements agricoles liée aux prix des denrées alimentaires.
- Un « choc de sentiment » est également inclus dans le scénario de crise financière nette zéro. Il s'agit d'une réévaluation brutale des actifs due à une prise de conscience tardive et soudaine des risques climatiques et provoquant une crise financière.

Pour la modélisation financière le principe est le suivant : les chocs physiques et de transition sur les indicateurs économiques généraux sont d'abord traduits en impacts sur les rendements par classe d'actifs, pays et secteur. Ces impacts incluent des effets directs sur la performance de chaque secteur dans chaque pays ainsi que la révision des prix effectuée par les marchés financiers. À partir de cette approche, la différence sur les rendements de chaque titre est estimée en fonction des caractéristiques de l'émetteur, notamment son secteur et sa zone géographique. Les impacts financiers au niveau des titres sont regroupés au niveau du portefeuille en utilisant une approche pondérée par la valorisation de chaque portefeuille.

Aucune hypothèse de réallocation des placements n'est réalisée dans ces simulations. Il s'agit bien du portefeuille d'actifs détenu au 31/12/2024 sur lequel nous appliquons des chocs. Ainsi les rendements attendus sur les placements futurs ne sont pas pris en compte. Seule la contribution de chaque émetteur est considérée. En clair il ne s'agit pas d'une analyse de performance des actifs dans le futur mais uniquement de voir l'impact des choix d'investissement sectoriel et géographique dans chacun des scénarios d'évolution du climat à un instant donné.

Le taux de couverture du portefeuille de placement dans ces simulations est de 32,40% en valeur (taux similaire à celui de 2023).

Ne sont pas inclus dans le périmètre d'analyse les actifs immobiliers (SCI), les obligations souveraines, les avoirs en banque, les participations actions et les fonds non-côtés. L'objectif pour les années à venir est d'augmenter la part des actifs couverts afin de suivre au mieux les risques de durabilité.

Le taux de couverture climatique du portefeuille AGMF Prévoyance s'établit à 32,40% en 2024, contre 32,17% en 2023. Cette stabilité relative traduit une constance dans la composition du portefeuille en ce qui concerne la part d'actifs pour lesquels des données climatiques exploitables (empreinte carbone, température alignée, etc.) sont disponibles.

Ce niveau de couverture s'explique principalement par deux facteurs :

Une part importante d'actifs non corporates, notamment les obligations souveraines, pour lesquelles les données climatiques ne sont ni disponibles, ni prises en compte par les méthodologies actuelles d'analyse. Ces actifs, bien que significatifs en termes de poids dans le portefeuille, sont exclus du périmètre de calcul des émissions financées et des métriques de température.

Une couverture partielle de l'univers corporate, due aux limites de disponibilité ou de qualité des données extra-financières : certaines entreprises ne publient pas encore leurs émissions, ou le font de manière incomplète, notamment sur les émissions indirectes (Scope 3).

Dans ce contexte, le maintien d'un taux de couverture stable est un signal positif, qui reflète une fiabilité méthodologique constante, sans dégradation de la qualité de l'information. À mesure que la disponibilité des données s'améliorera — notamment via l'élargissement des exigences de reporting (CSRD, Taxonomie UE) —, le taux de couverture du portefeuille devrait naturellement progresser.

Ci-après l'évaluation de l'impact potentiel des risques climatiques physiques (chroniques et aigus) et risque de transition sur la rentabilité du portefeuille d'investissement au 31/12/2024.

Par convention dans le reste du document, un risque avec un effet favorable sur la rémunération sera mentionné comme une opportunité. A défaut dans le cas contraire, la terminologie risque reste employée.

Le scénario Zéro émission



A un horizon 40 ans, le scénario Zéro émission à un impact moyen sur le rendement du portefeuille de -2,78% (vs -3,88% au 31/12/2023).

Evolution du rendement global dans le scénario Zéro émission

Horizon de la projection	5 ans	10 ans	20 ans	40 ans
31/12/2024	-1,37%	+0,26%	+0,71%	-2,78%
31/12/2023	-1,60%	-0,10%	+0,08%	-3,88%
Evolution	+0,23%	+0,36%	+0,63%	+1,10%

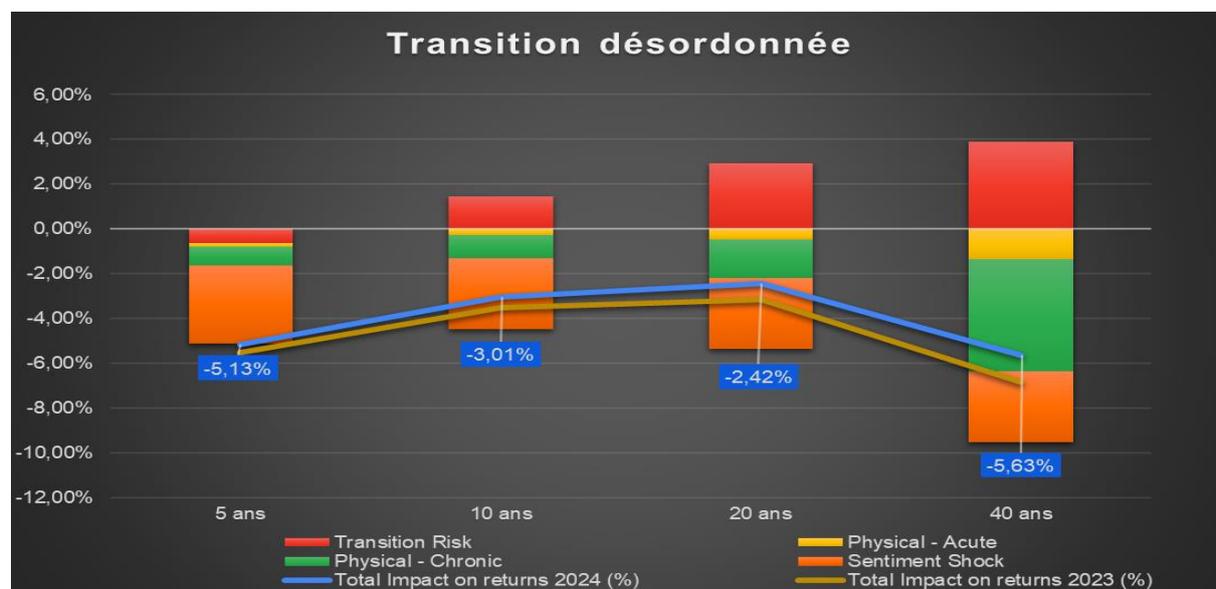
Les tendances selon chaque période restent assez similaires avec celles constatées en 2023 avec une amélioration croissante du rendement à chaque période par rapport à l'exercice précédent.

A court terme (5 ans), le rendement financier inclut une amélioration avec une perte (-1,37% à 5 ans), principalement liée aux risques physiques chroniques (effet de la baisse de productivité liée au climat).

A moyen terme (10-20 ans), les rendements financiers portés par une exposition favorable à la transition écologique (opportunités d'investissement dans les secteurs verts) croissent (+0,26% à 10 ans et +0,71% à 20 ans) et deviennent positifs à l'horizon 10 ans.

A très long terme (40 ans), l'effet défavorable des changements climatiques physiques reste prépondérant bien que les pertes (-2,78%) soient en diminution à la suite d'une amélioration des opportunités liées à la transition écologique.

Le scénario transition désordonnée



A un horizon 40 ans, le scénario Transition désordonnée à un impact moyen sur le rendement du portefeuille de -5,63% (vs -6,82% au 31/12/2023).

Evolution du rendement global dans le scénario Transition désordonnée

Horizon de la projection	5 ans	10 ans	20 ans	40 ans
31/12/2024	-5,13%	-3,01%	-2,42%	-5,63%
31/12/2023	-5,51%	-3,50%	-3,16%	-6,82%
Evolution	+0,38%	+0,49%	+0,74%	+1,19%

Les tendances selon chaque période restent assez similaires avec celles constatées en 2023 avec une amélioration croissante du rendement à chaque période par rapport à l'exercice précédent.

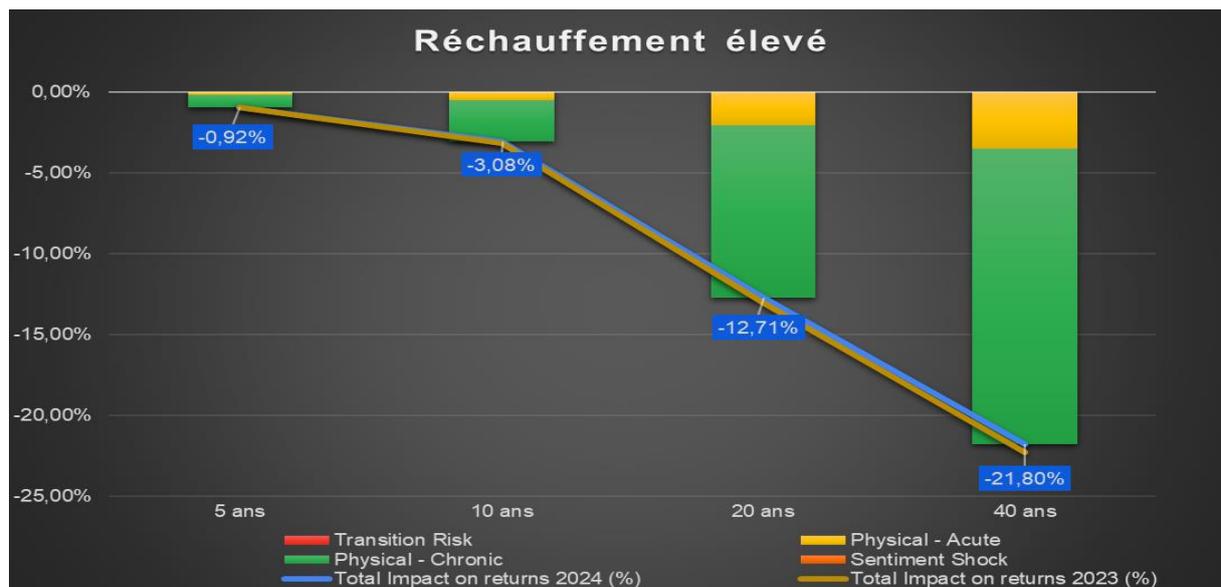
A court terme (5 ans), le rendement financier inclut une amélioration avec une perte (-5,13% à 5 ans), principalement liée au choc de sentiment (« Sentiment Shock»), représentant une perte majeure liée à une réévaluation brutale des actifs.

A moyen terme (10-20 ans), la baisse des rendements financiers perdure (perte de respectivement -3,01% et -2,42%) portée par l'impact défavorable du choc de sentiment.

A très long terme (40 ans), l'effet défavorable des risques, à l'exception du risque de transition, reste prépondérant bien que les pertes (-5,63%) soient en diminution à la suite d'une amélioration des bénéfices de la transition.

Le scénario réchauffement élevé

Dans le cas du scénario de réchauffement élevé, le risque de transition n'a plus d'effet puisque la transition climatique a échoué.



A un horizon 40 ans, le scénario Réchauffement élevé à un impact moyen sur le rendement du portefeuille de -21,80% (vs -22,29% au 31/12/2023).

Evolution du rendement global dans le scénario Réchauffement élevé

Horizon de la projection	5 ans	10 ans	20 ans	40 ans
31/12/2024	-0,92%	-3,08%	-12,71%	-21,80%
31/12/2023	-0,94%	-3,16%	-13,08%	-22,29%
Evolution	+0,02%	+0,08%	+0,37%	+0,49%

Les tendances selon chaque période restent assez similaires avec celles constatées en 2023 avec une très légère croissance du rendement à chaque période par rapport à l'exercice précédent.

À court terme (5 ans), les pertes sont modérées (-0,92%), mais liées exclusivement aux risques physiques.

À moyen terme (10-20 ans), la perte des rendements financiers diminuent sensiblement (-3,08% et -12,71%), cela est notamment dues aux risques physiques chroniques grandissants.

À long terme (40 ans), ce scénario révèle des pertes financières très importantes, conséquence directe de l'accroissement des impacts physiques catastrophiques. Ce scénario se révèle extrême et conduit à une baisse du rendement global du portefeuille de -22,39%.

En conclusion sur les trois scenarii réalisés avec un périmètre d'actifs observés similaire entre 2023 et 2024, nous constatons une croissance du rendement qui progresse en fonction de la durée d'exposition.

De plus, l'analyse de ces résultats doit nous permettre de réfléchir à l'allocation de notre portefeuille et de mener les actions nécessaires à la réduction de notre exposition aux risques environnementaux.

Pour cela nous disposons pour chacun des scénarios et à chaque horizon de temps, du Top 10 des émetteurs qui contribuent le plus négativement aux risques et du Top 10 des émetteurs qui contribuent le plus positivement et donc qui constitueraient une opportunité.

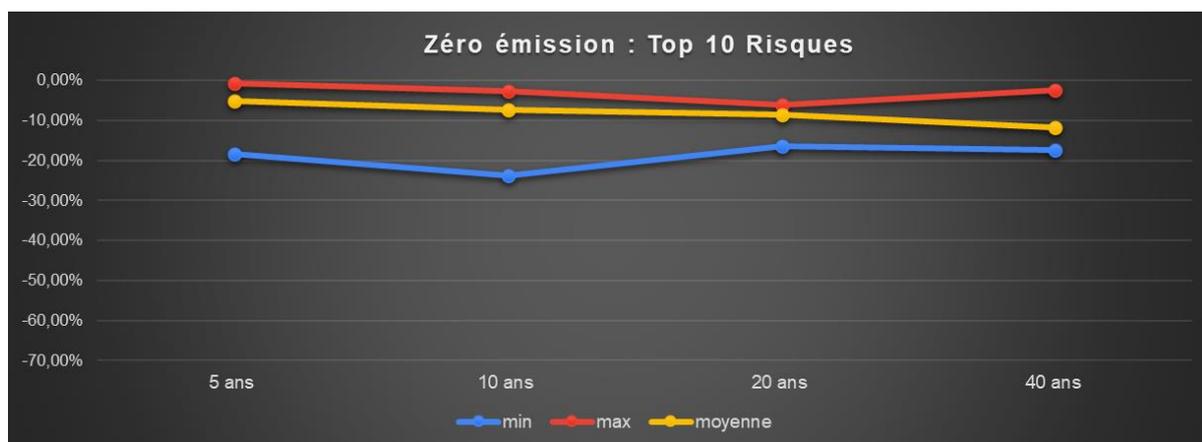
L'analyse des « Top 10 » porte sur les valeurs individuelles du portefeuille au 31/12/2024, identifiant celles présentant les impacts financiers les plus significatifs (positifs ou négatifs) selon les trois scénarios climatiques envisagés :

- Top 10 Risques : les 10 valeurs subissant les pertes financières les plus fortes à cause des risques climatiques (physiques ou de transition).
- Top 10 Opportunités : les 10 valeurs qui bénéficient significativement de la transition climatique.

Cette analyse aide à cibler précisément les actifs à surveiller étroitement afin de piloter efficacement la stratégie d'investissement face aux enjeux climatiques et de limiter la baisse sur la rémunération future.

Les 10 émetteurs ne sont pas nécessairement identiques à chaque période, un émetteur pouvant être peu sensible à la perte à court terme et plus représenté à long terme.

Les résultats du top 10 Risques pour le scénario Zéro émissions :



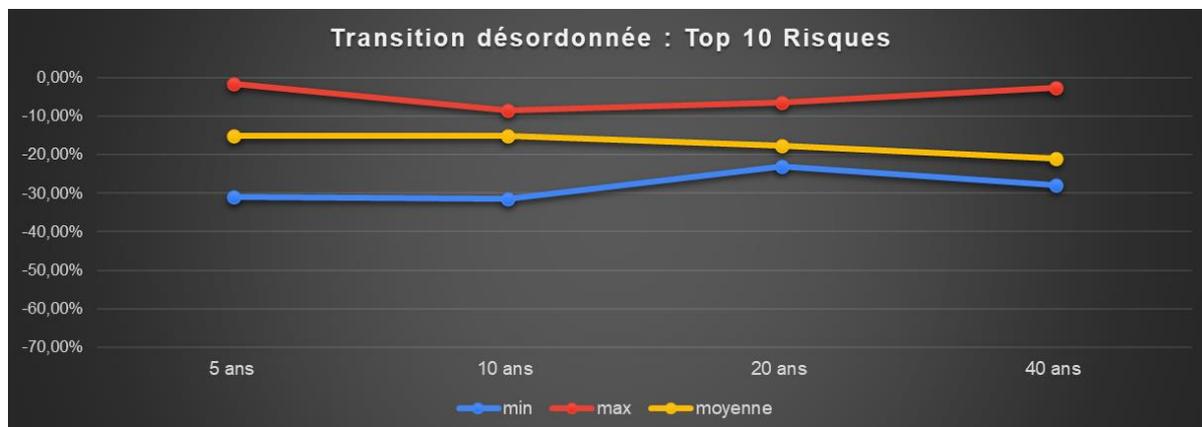
Ce graphique matérialise l'amplitude de perte attendue ainsi que la moyenne arithmétique des pertes attendues par le top 10 Risques à chaque période.

Les observations sont les suivantes :

- Plus l'horizon est éloigné, plus la perte du TOP 10 Risques est importante en moyenne ;
- Les fonds spécialisés en investissement environnemental affichent des pertes à 5 ans. Ce phénomène semble contre-intuitif et s'explique par la volatilité initiale du marché lors d'une transition ordonnée où certains investissements environnementaux nécessitent du temps pour être bénéfique ;
- Sur la vision à 5 et 10 ans, seules les sociétés énergétiques traditionnelles sont fortement pénalisées, notamment en affichant des pertes significatives ;
- L'amplitude entre les valeurs du TOP 10 Risques est la plus faible sur la vision à 20 ans ;
- La persistance des pertes sur certaines valeurs spécialisées indique une sensibilité forte aux effets physiques chroniques, suggérant une exposition sous-jacente à des actifs vulnérables au climat malgré leur thématique environnementale sur la vision à 40 ans ;

En conclusion pour ce scénario, les pertes sont concentrées principalement sur le secteur énergétique traditionnel à court terme, puis sur certaines valeurs à très long terme (probablement dû à une sélection d'actifs sous-jacents sensibles aux risques physiques chroniques).

Les résultats du top 10 Risques pour le scénario Transition désordonnée :



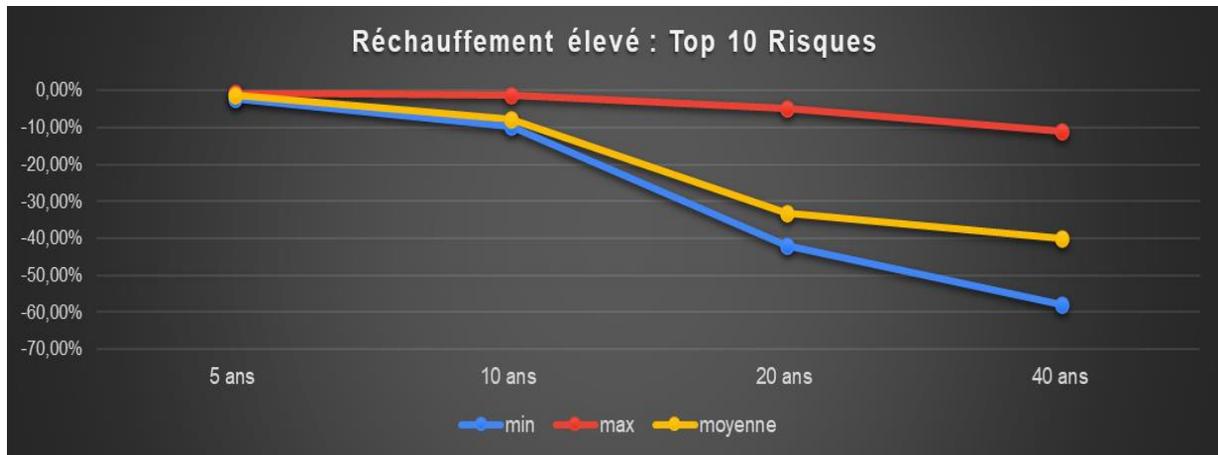
Ce graphique matérialise l'amplitude de perte attendue ainsi que la moyenne arithmétique des pertes attendues par le top 10 Risques à chaque période dans un scénario de transition désordonnée, marqué par un choc de sentiment brutal et une réallocation rapide des capitaux.

Les observations sont les suivantes :

- La perte du TOP 10 Risques en moyenne reste stable jusqu'à une vision 10 ans puis diminue ;
- Sur la vision à 5 et 10 ans, les valeurs liées aux énergies fossiles énergétiques traditionnelles sont fortement pénalisées et connaissent des pertes très lourdes ;
- Les fonds orientés vers l'environnement subissent également des pertes notables, indiquant une crise de confiance sur les marchés, même envers les fonds « verts » ;
- L'amplitude entre les valeurs du TOP 10 Risques est la plus faible sur la vision à 20 ans ;
- Les valeurs environnementales ne sont pas épargnées à long terme, mais elles affichent des pertes moindres que celles liées aux énergies fossiles.

En conclusion de ce scénario de transition désordonnée, nous retenons que les pertes immédiates très élevées confirment que même les actifs environnementaux subissent de lourds impacts dans une crise financière climatique. Cela souligne la nécessité d'anticiper et diversifier les actifs climatiques pour réduire la volatilité.

Les résultats du top 10 Risques pour le scénario Réchauffement élevé :



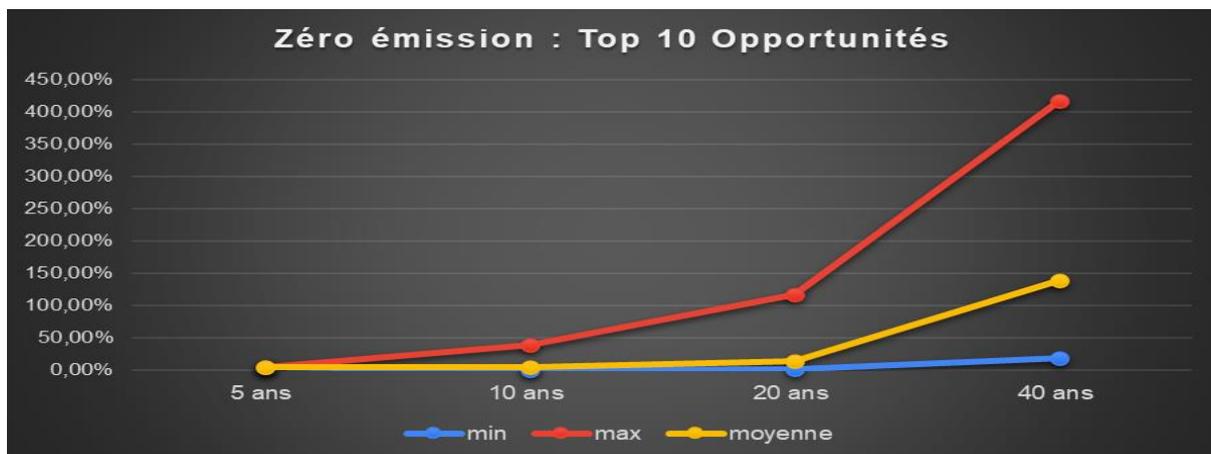
Ce graphique matérialise l'amplitude de perte attendue ainsi que la moyenne arithmétique des pertes attendues par le top 10 Risques à chaque période.

Les observations sont les suivantes :

- Ce scénario génère des pertes financières majeures ;
- Plus l'horizon est éloignée, plus la perte du TOP 10 Risques est importante en moyenne ;
- Les pertes restent relativement modérées à court terme, mais commencent à impacter les valeurs environnementales illustrant que l'absence de politique climatique pénalise aussi les investissements environnementaux ;
- L'amplitude entre les valeurs du TOP 10 Risques est la plus importante sur la vision à 40 ans ;
- Les valeurs environnementales ne sont pas épargnées à long terme et subissent aussi des pertes extrêmement lourdes en raison des dégâts physiques chroniques importants.

En conclusion de ce scénario de Réchauffement élevé, nous retenons que les pertes deviennent extrêmes à long terme, touchant autant les valeurs technologiques que les fonds environnementaux, soulignant l'importance capitale d'agir rapidement pour éviter ce scénario « catastrophe ».

L'analyse détaillée des principales opportunités (Top 10 Opportunités) se réalise sous deux prismes : Zéro émission et Transition désordonnée. En effet concernant le scénario de réchauffement élevé, aucune opportunité significative n'a été identifiée à cause de l'absence de transition vers une économie bas carbone.



Ce graphique matérialise l'amplitude de gain attendu ainsi que la moyenne arithmétique des gains attendus par le top 10 Opportunités à chaque période.

Les observations sont les suivantes :

- Ce scénario génère des gains financiers majeurs notamment après 10 ans ;
- Plus l'horizon est éloigné, plus le gain du TOP 10 Opportunités est important en moyenne ;
- Une société majeure des énergies renouvelables se détache clairement, profitant fortement d'une transition ordonnée vers l'économie bas-carbone à toutes les périodes et avec une performance exceptionnelle en vision à 40 ans, montrant clairement le potentiel des entreprises engagées activement dans la transition énergétique ;
- L'amplitude entre les valeurs du TOP 10 Opportunités est la plus importante sur la vision à 40 ans ;
- Les producteurs d'énergie électrique et certains fonds environnementaux présentent des gains significatifs sur le très long terme.

En conclusion de l'analyse du Top 10 Opportunités avec ce scénario Zéro Emissions, nous retenons que le potentiel des actifs engagés dans la transition énergétique est considérable. Identifier dès aujourd'hui ces entreprises-clés constitue un levier financier majeur pour les gains futurs en l'absence de nouveau paradigme.

Ce graphique illustre le Top 10 opportunités pour le scénario de transition désordonnée :



Ce graphique matérialise l'amplitude de gain attendu ainsi que la moyenne arithmétique des gains attendus par le top 10 Opportunités à chaque période.

Les observations sont les suivantes :

- Aucune opportunité n'a été relevée à horizon 5 ans dans la modélisation de ce scénario.
- Ce scénario génère des gains financiers majeurs notamment après 10 ans ;
- Plus l'horizon est éloigné, plus le gain du TOP 10 Opportunités est important en moyenne ;
- Un acteur majeur des énergies renouvelables é se détache clairement, profitant fortement d'une transition ordonnée vers l'économie bas-carbone à toutes les périodes et avec une performance exceptionnelle en vision à 40 ans, montrant clairement le potentiel majeur des entreprises engagées activement dans la transition énergétique ;
- L'amplitude entre les valeurs du TOP 10 Opportunités est la plus importante sur la vision à 40 ans ;
- Les producteurs d'énergie électrique et certains fonds environnementaux présentent des gains significatifs sur le très long terme.

En conclusion de l'analyse du Top 10 Opportunités avec ce scénario Zéro émissions, nous retenons que certaines entreprises gardent un modèle robuste face aux chocs économiques et restent attractives même dans une crise financière climatique majeure en l'absence de nouveau paradigme.

En conclusion, cette analyse approfondie permet de mieux comprendre comment mieux gérer les risques climatiques du portefeuille tout en capitalisant sur les opportunités existantes et en sécurisant les risques majeurs identifiés dans une transition climatique ordonnée.

Ainsi selon les critères suivis, nous aboutissons aux conclusions suivantes qui permettent d'établir une stratégie pour anticiper les risques et saisir les opportunités climatiques :

- Favoriser le secteur énergie renouvelable ;
- Diminuer progressivement la dépendance aux énergies fossiles ;
- Surveiller étroitement les secteurs Luxe, Technologie, Assurance et Industrie sur le long terme.

Dans les faits, les recommandations émises par la gestion des risques se résume en 4 consignes :

- Identifier clairement les actifs vulnérables aux risques physiques chroniques (même dans les fonds environnementaux).
- Renforcer les positions sur des entreprises solides en transition énergétique pour profiter des opportunités positives de la transition (actifs verts confirmés).

- Surveiller étroitement les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles particulièrement dans un scénario de transition brutale.
- Éviter absolument l'inaction climatique, qui aboutit à des pertes massives à long terme pour tous les types d'actifs.

XI. Informations sur un plan d'amélioration continue

Afin de renforcer notre stratégie globale concernant la durabilité et au regard de notre maturité croissante, plusieurs domaines clés doivent encore évoluer.

Le plan d'amélioration s'actualise afin de viser à :

1. Étendre le périmètre des actifs analysé (amélioration progressive du taux de couverture d'ici 2026) ;
2. Structurer une approche immobilière, en définissant la chaîne de valeur notamment l'évaluation ESG (finalisation visée fin 2025) ;
3. Passer d'une analyse centrée sur les risques climatiques principaux (transition et risques physiques) à une analyse plus large (analyse environnementale autre que le climat, sociale et de gouvernance)
4. Renforcer la production et la fiabilité des indicateurs environnementaux reflétant l'alignement avec les objectifs de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, ainsi qu'un éventail d'éléments ESG plus large (social, gouvernance) ;
5. Approfondir le dispositif ORSA (EIRS) afin de mieux intégrer la prise en compte des risques de durabilité à l'Actif ;
6. Détermination de seuils de tolérance et mesures d'atténuation pour l'actif (Formaliser, dans la politique de gestion d'actifs, des limites ou exigences spécifiques afin réduire l'exposition aux risques de durabilité considérés comme majeurs).
7. Définir les ambitions de Groupe Pasteur Mutualité sur la biodiversité.

Les premières avancées de ce plan seront évaluées dès 2025, avec un enrichissement régulier de la démarche à mesure que les données immobilières seront disponibles. L'objectif final consiste à conjuguer la performance financière et la réduction des risques de durabilité, tout en améliorant la résilience de l'entreprise sur le long terme. Pour ce faire, la cohérence des différentes communications réglementaires sur la démarche globale de gestion des risques de durabilité sera poursuivie.

XII. Glossaire

✓ **Accord de Paris :**

Accord climatique international établi en 2015 par les Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Les 194 Parties signataires (195 avec les Etats-Unis, s'étant officiellement retiré en novembre 2020) se sont engagés à 3 objectifs : – un objectif de maintien de la température terrestre globale : « Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques; » (Art. 2.1a) – un objectif d'adaptation mondial au changement climatique : « Renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire; » (Art. 2.1b) – un objectif relatif à la réorientation des flux financiers : « Rend[re] les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. » (Art. 2.1c)

✓ **Best in Class**

Elle désigne une stratégie de sélection des entreprises qui se distingue par leurs meilleures pratiques en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de leur secteur d'activité. Plutôt que d'exclure certains secteurs d'investissement, cette approche privilégie les entreprises leaders en termes de durabilité et de responsabilité, même si elles opèrent dans des industries traditionnellement moins responsables. L'objectif est de favoriser les comportements exemplaires et d'encourager l'ensemble des acteurs d'un secteur à améliorer leurs pratiques ESG.

✓ **Best-in-Universe**

La stratégie "Best-in-Universe" en Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sans se limiter à un secteur d'activité spécifique. Contrairement à l'approche "Best in Class", qui compare les entreprises au sein de leur propre secteur, "Best-in-Universe" compare toutes les entreprises à l'échelle globale, indépendamment de leur secteur. Cette méthode vise à identifier les leaders absolus en termes de durabilité et de responsabilité, favorisant ainsi les investissements dans les entreprises qui ont les meilleures performances ESG dans l'ensemble de l'univers d'investissement.

✓ **KPI**

Les indicateurs de suivi de performance (Key Performance Indicator) sont des données, exprimées avec une unité de mesure spécifique permettant de calculer la performance, les risques, les opportunités ou les impacts climatiques d'un portefeuille d'investissement (ou d'une entreprise).

✓ **Part brune :**

Part des activités, investissements, et/ou dépenses d'une entreprise ou part des encours d'un portefeuille d'investissements considérée comme non durable sur le plan environnemental. Elle désigne généralement les activités incompatibles avec les objectifs de long-terme de la Transition écologique (climat, biodiversité, économie circulaire).

✓ **Part verte :**

Part des activités, investissements, et/ou dépenses d'une entreprise ou part des encours d'un portefeuille d'investissements considérée comme durable sur le plan environnemental. Alors qu'il n'y avait pas de définition sur ce qui relève d'une activité durable sur ce plan, la Taxonomie

européenne actuellement en développement prévoit de standardiser les conditions de durabilité environnementale d'une activité (et sous quelles limites). Elle vise de surcroît à définir la manière dont sera calculée la part verte d'un portefeuille d'investissements, d'un chiffre d'affaires ou des dépenses d'investissements des acteurs financiers et non-financiers.

✓ **TCFD :**

Groupe de travail du Financial Stability Board (le conseil de stabilité financière) du G20. Ce groupe de travail sur les enjeux de transparence climatique, créé Mark Carney ancien gouverneur de la banque centrale canadienne et de la banque centrale britannique, a publié en 2017 ses recommandations finales sur la prise en compte des enjeux et des opportunités climatiques pour les investisseurs (voir ici). Référentiel influent de soft law à l'échelle mondiale, les recommandations de la TCFD (rapport publié en 2017) offrent un cadre volontaire aux entreprises et aux institutions financières pour prendre en compte les risques climatiques et effectuer leurs travaux d'analyse et de reporting climat. Ces recommandations sont construites sous l'angle des risques climatiques et d'une matérialité financière (les incidences des risques climatiques sur l'organisation). Si l'accent est mis sur l'utilisation de scénarios climatiques, dont l'utilisation d'un scénario 2°C ou en dessous (scénarios de transition), les recommandations de la TCFD n'abordent pas les sujets plus récents sur l'évaluation de l'alignement et la mesure des contributions aux objectifs de l'Accord de Paris.

✓ **Scope 1**

Les émissions directes liées à l'activité de l'entreprise (fabrication des produits, déplacements des collaborateurs...).

✓ **Scope 2**

Les émissions indirectes résultant de l'utilisation d'énergie par l'entreprise. Ce sont principalement les émissions liées à la consommation d'électricité comme les émissions de CO2 issues de la production de cette électricité par une centrale à gaz par exemple.

✓ **Scope 3**

Les émissions indirectes issues de la chaîne d'approvisionnement, de la distribution, de l'utilisation des produits par les utilisateurs finaux et des déchets générés par la fin de vie de ces produits